

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.
AVRIL 1775.

PREMIÈRE PARTIE.



A LUXEMBOURG,
Chez les Héritiers d'Andre Chevalier, vivant Im-
primeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
des Commissaire-Examineurs.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

O

In octavo.

- Observations sur l'art du Comédien , avec des anecdotes & des remarques sur tout ce qui a rapport à cet objet, grand 8°. 1774.
- Observations sur l'art de faire la guerre, suivant les maximes des plus grands Généraux, par le Sr. Vaultier. *Amsterdam.*
- Observations économiques sur divers points du Système de l'Auteur du Tableau économique, 2 vol. *Amsterdam* 1767.
- Octave de Sermons pour les Morts, avec un Traité théologique sur le Purgatoire, par le P. Mangeart, 2 vol.
- Oeuvres de Mr. d'Arnaud, ou les Romans moraux, 6 part. en deux Tomes. *Francfort* 1769. *Brochés.*
- Oeuvres de Boileau, 5 vol. grand 8°. fig. *Paris.*
- Oeuvres diverses de Mr. Abauzit, contenant ses Ecri's d'histoire, de critique & de Théologie, 2 vol. grand 8°. *Londres* 1770.
- Oeuvres Chrétiennes en Prose & en Vers, par un Solitaire.
- Oeuvres nouvelles de Mr. le Baron de Walef, contenant un recueil d'Odes héroïques & galantes, dédiées au Prince Eugene, avec une description de la Hollande, & quelques autres Poésies; les réflexions nouvelles sur l'Iliade d'Homere, le siècle de Louis le Grand, les caractères des grands hommes qui ont le plus brillé sous son regne en toutes sortes de genre avec un Poëme allégorique en 12 Chants &c.



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.
AVRIL 1775.
PREMIÈRE PARTIE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Histoire du Tribunat de Rome depuis sa création, l'an 261 de la fondation de Rome, jusqu'à la réunion de sa puissance à celle de l'Empereur Auguste, l'an 730 de la fondation de Rome. Son influence sur la décadence & la corruption des mœurs.

Libido non potestas regit. Tit. Liv. l. 6.

A Amsterdam 1774, & se trouve à Liège chez Orval Demazeau, sous la Tour. Deux Tomes in-8°. , reliés en un vol. (a)

(a) On trouve chez le même Libraire le *Traité de la Lecture* dont nous avons rendu compte dans l'avant-dernier Journal.

Hh

L n'y a point d'histoire qui ait été écrite plus souvent, qui ait reparue sous des titres plus différens, qui ait été montrée sous tant d'aspects & de faces que l'Histoire Romaine. Les révolutions de ce grand Empire sont comme une école de politique où tous les gouvernemens de la terre lisent leur destinée, où les Rois s'instruisent, & où les Peuples libres & asservis apprennent à connoître les grands ressorts qui ébranlent ou qui affermissent les Etats. L'Histoire du Tribunat rassemble dans un tableau particulier des leçons éparées dans une étendue immense de tems & de faits, & cherche dans la conduite & les prétentions des Tribuns les principes des secousses qu'a reçu l'ancienne Rome, depuis la naissance de cette Puissance populaire jusqu'à son abolition ou sa réunion à la Puissance Impériale. L'application avec laquelle l'Auteur suit les opérations des Tribuns & la lutte continuelle de ces défenseurs de la liberté contre l'autorité du Sénat, à travers d'une multitude d'événemens que l'unité de son but l'oblige d'abandonner; l'habileté & le discernement avec lequel il détache & isole les traits qui doivent concourir à former une espèce d'histoire particulière dans le sein même & la confluence de toutes les parties de l'histoire générale, ne peuvent donner qu'une idée très-avantageuse des talens de cet Historien politique. Semblable à un voyageur qui parcourt une vaste contrée, riche en toutes espèces de merveilles, pour

en observer précisément les plantes ou les pierres précieuses, il se refuse à tout ce qui pourroit détourner son attention ou l'affoiblir en l'étendant.

“ Vous voiez, disoit Mr. Bossuet à son Hist. univ.
à la fin.
 „ auguste Elève, Pere de Louis XV, après
 „ lui avoir présenté l'analyse de l'Histoire
 „ Romaine, vous voiez les causes des divi-
 „ sions de cette République, dans les jalou-
 „ sies de ses Citoïens & dans l'amour de
 „ la liberté poussée jusqu'à un excès & une
 „ délicatesse insupportables. Je me suis at-
 „ taché principalement aux causes univer-
 „ selles & à la racine du mal; c'étoit la ja-
 „ lousie entre ces deux Ordres & dont il
 „ est important pour vous de considérer
 „ les suites. „ C'est cette observation que
 l'Historien du Tribunat entreprend de véri-
 fier. Il observe que c'est une fausse notion
 de la liberté qui a presque toujours soulevé
 le Peuple contre le Sénat, & que les Tri-
 buns attentifs à nourrir leur ambition de
 l'erreur du Peuple ont fait de la *liberté*
 comme un cri de guerre qui a décidé les fé-
 ditions & les révoltes contres les loix les
 plus sages. Ce qu'on voit aujourd'hui
 dans certains Païs de l'Europe, reproduit à
 nos yeux cette partie de l'Histoire Romaine
 & vérifie les événemens passés par les révo-
 lutions du siècle actuel. “ Pour combattre
 l'autorité, & sur-tout la prééminence de
 l'Ordre des Patriciens, ils affectèrent, en
 l'attaquant toujours, de confondre l'insubor-
 dination avec l'état d'un Citoïen libre. L'es-

sence de la liberté, qui ne consiste que dans la jouissance paisible & certaine de sa fortune, de ses propriétés, de son état, sous la sauve-garde des loix, fut défigurée aux yeux du Peuple. On lui fit désirer l'indépendance de l'homme isolé de toute société, qui n'a de conseil que son goût, de maître que sa volonté, de devoir que son bonheur. Quiconque passe de cet état à celui de membre d'une société civile, achète le partage des privilèges dont elle jouit, par un échange indispensable : il sacrifie l'indépendance de la liberté naturelle à la sûreté de sa vie, de sa personne & de ses biens dont on lui répond. Cette sûreté est l'indemnité de la liberté absolue à laquelle on renonce ; on n'en jouit souverainement que dans la solitude ; on en est privé nécessairement parmi des hommes soumis par convention à l'empire des loix : ces loix gouvernent, l'homme est gouverné. Tel est l'ordre des sociétés, trop bien établi pour être susceptible de changement. Les Tribuns ne l'ignoroient pas ; mais plus ils reculoient les bornes de cette liberté chimérique, plus ils voioient croître le culte enthousiaste que devoient lui rendre les Romains. On n'avoit pas encore senti cette vérité profonde, développée par Mr. le Président de Montesquieu * : *Les Dieux qui ont accordé à la plupart des hommes une lâche ambition, ont attaché à la liberté presque autant de malheurs qu'à la servitude.* „

Dialogue
de Sylla.

Aux fausses notions de la liberté, l'Auteur

oppose les vraies. Il fait sentir les fruits d'une dépendance raisonnable & nécessaire. La Monarchie ne viole pas les droits d'une liberté bien entendue; elles les soutient au contraire, en garantit la conservation, & produit les fruits qu'une liberté farouche n'a jamais engendrés. L'Europe moderne en présente plus d'un exemple. " L'abondance & la félicité publique font découvrir au premier coup d'œil les régions où la liberté n'a de maître que la souveraineté d'une sage Législation; les marais s'y dessèchent, les montagnes s'applanissent, la stérilité s'y change en fertilité, & les déserts en cités superbes. „

Journ. de
Fev. I. Part.
pag. 173.

" La fierté dans l'ame, l'élévation dans les sentimens, le courage dans les entreprises, annoncent les régions que la liberté habite: le Savant, le Bel-esprit, l'Artiste, le Négociant, le Cultivateur éclairent, polissent, embellissent & enrichissent ce séjour; une population nombreuse en fait la gloire & la force. „

Parmi ce grand nombre d'observations politiques dont la sagesse & la vérité se découvrent au premier aspect, le Lecteur est charmé de trouver les portraits des grands Hommes de l'ancienne Rome que l'histoire & l'éloquence ont si souvent inscrits dans les fastes de l'immortalité, mais dont quelque nouvelle image est toujours bien accueillie; comme les portraits des hommes que nous connoissons d'ailleurs & dont tous les traits nous sont imprimés dans la mémoire, que nous regardons néanmoins avec une atten-

tion particulière & avec le plaisir que donne la parfaite ressemblance d'un tableau avec son modèle. Voici comme l'Auteur s'exprime sur le désintéressement & la vie vraiment philosophique de Quintius Cincinnatus : " Rien ne manquoit plus à la gloire & au bonheur de Cincinnatus : lorsque l'on eût rendu à son fils la justice qui lui étoit due, son champ, sa chaumière & la culture remplirent tous ses desirs. Il abdiqua la Dictature le seizième jour. Il fut aussi content dans le refus qu'il fit des richesses & des terres qu'on le pressoit d'accepter, que dans celui de prolonger l'exercice de la Dictature : ses honneurs, son pouvoir suprême, le vœu général de la Nation, tout céda à son goût dominant pour la vie champêtre ; il en reprit le cours, vécut heureux, & fut suivi par-tout de l'amour des Romains, dont il étoit le libérateur, & de la terreur des ennemis de la République, à qui il ne livra de combats que pour gagner la victoire. Toute sa vie fut la réfutation la plus pathétique des déclamations des Tribuns contre l'avidité des Patriciens pour les richesses & leur affectation de la tyrannie. Un seul empire étoit à craindre avec lui, celui des plus belles vertus. „

Le tableau des mœurs des Romains dans le bel âge de la République, découvre les vraies causes de leur grandeur & de l'empire qu'ils exercèrent successivement sur tous les ennemis de l'Etat, dont la soumission forma enfin ce colosse immense fatigué d'abord &

ensuite accablé de sa monstrueuse grandeur. " On fait que la nature de la République Romaine étoit la vertu ; tout ce qui pouvoit la faire aimer & respecter étoit donc le principe essentiel de la conduite des Romains. Cultivateurs & Guerriers par état, ils ne connoissoient pas l'ordre des différentes vertus & leurs loix, avec la clarté & la précision que la Métaphysique y a portées : mais leur seule conduite en auroit inspiré l'idée à ceux mêmes qui en auroient ignoré l'existence. Leur vie en offroit le modèle, leur bouche l'organe, leur cœur le sanctuaire. „

Les éloges très-mérités que tous les Journalistes ont donnés à cet Ouvrage, & auxquels nous joignons les nôtres, ne doivent pas nous empêcher de dire que l'Auteur par un défaut qui semble caractériser les Ecrivains de ce siècle, affecte un peu trop le ton définitif & les chûtes sententieuses. --- La nécessité où il s'est vû de rapporter tout à un but assez simple & dont l'influence n'a peut-être point eu des suites aussi étendues qu'il paroît le supposer, l'a obligé de montrer quelquefois les faits sous une face où jusqu'ici on ne les avoit pas envisagés. Il suppose des intentions, démêle des vûes, arrange des desseins, établit des prétentions, qui peut-être n'existoient pas, mais qui concourent admirablement à montrer que la liberté dans les mains du Peuple & de ceux qui le flattent, est une arme bien redoutable & bien funeste à la sécurité & au bonheur

de l'Etat. Pour mieux ferrer la chaîne de sa narration , il a multiplié & renforcé les anneaux , & l'on ne peut disconvenir qu'il y en a quelques uns qui par leur figure & leur disproportion sembloient ne devoir point être admis. — Afin de ne pas affoiblir l'idée que l'Auteur avoit donnée d'abord de la puissance & du génie des Tribuns , il a fallu justifier quelques hommes célèbres que l'histoire ne justifie pas , ou du moins diminuer des torts qui ne reçoivent que bien difficilement quelque interprétation favorable. Coriolan p. ex. devient sous la plume de notre Auteur un homme tout différent de ce qu'on l'avoit cru jusqu'à cette heure ; & malgré l'art & les tournures ingénieuses de cet Ecrivain éloquent , Coriolan paroîtra toujours avoir été animé de cette ambitieuse férocité qui anima les Sylla & les Marius.

Ces défauts presque inséparables de ce genre d'histoire , ne doivent point déroger à l'idée qu'on a conçue de l'Historien du Tribunal. Il n'est guère possible d'écrire avec plus de grace & de force , de déployer des vûes plus profondes , de faire des observations plus vraies , de déduire des conséquences plus justes , de donner des leçons plus sages & mieux prouvées pour l'heureux gouvernement de l'Etat. “ Le passé est l'Oracle de l'avenir : en comparant les principes avec les principes , les effets avec les effets , des conjectures politiques montrent & dé-

voient sensiblement les secrets de l'avenir (b). L'étude la plus instructive pour les Peuples de nos jours, est celle des Peuples qui n'existent plus. „

(b) *Futura prædicere conjecturâ ex iis quæ jam acciderunt ductâ, haud sanè difficile est.* Polyb. hist. L. 6.



Cérémonial du Sacre des Rois de France, précédé d'une Dissertation sur l'ancienneté de cet acte de Religion &c. A. Paris, & se vend à Liège chez Dessain, 1775.

L'USAGE de consacrer les Rois est aussi ancien que les Rois du Peuple de Dieu. Les Rois, images & délégués du Souverain Maître du monde, reçoivent de cette vaste origine de toute autorité & de toute puissance le sceau & le garant de leur propre puissance & de leur propre autorité. C'est à mesure que cette alliance & cette communication entre le pouvoir immuable de Dieu & le pouvoir des Princes se soutient, que les Roïaumes prospèrent & que les Loix jouissent de la vigueur d'une législation efficace & respectable (a). La céré-

(a) Nous croyons pouvoir citer ici un Auteur moderne que nous ne nommerons pas pour des raisons que nous croyons bonnes. " On n'a ja-
„ mais sérieusement réfléchi sur la manière dont

monie du Sacre n'est sans doute pas essentielle à l'autorité des Rois , mais elle exprime & explique , pour ainsi dire , les droits & les sources de leur puissance. Ceux qui ne sont point sacrés par le rit des cérémonies & la pompe de la Religion , sont toujours sacrés aux yeux du Peuple & appuyés de la Souveraineté de Dieu même ; mais un usage

„ les choses se passent dans tous les Etats, où
 „ la vraie Religion commence à s'altérer, & à
 „ se perdre. On en fait encore une profession
 „ de spectacle, & l'ancienne Religion paroît
 „ toujours la Religion du grand nombre. Mais
 „ au-lieu qu'on la regardoit autrefois, comme
 „ un trésor public dont tous les membres de la
 „ République se croyoient solidairement les dépo-
 „ sitaires & les gardiens, on s'accoutume à en
 „ voir l'altération, sans alarme ; on s'en fait
 „ une sorte de devoir de laisser à tout le monde
 „ la liberté de choisir. Les innovations & les
 „ entreprises eussent d'abord causé des clameurs
 „ universelles & une indignation générale. Après
 „ un certain tems on les voit froidement, com-
 „ me des nouveautés indifférentes, dont per-
 „ sonne n'a droit de se scandaliser. On ne s'agit
 „ plus contre les impies. Peut-être punit-on
 „ encore avec sévérité les infractions des Loix,
 „ les ravisseurs du bien d'autrui, les meurtriers
 „ & les adultères ; sur-tout quand le crime a
 „ quelque chose de criant & qu'on ne peut le
 „ dissimuler. Mais comme le zèle de la foi n'est
 „ plus l'ame du gouvernement politique, la for-
 „ me même du gouvernement se dérange. Dans
 „ cette situation des esprits, le moindre mouve-
 „ ment renverse l'édifice. On en attribue la dé-
 „ cadence à la cause immédiate de sa ruine ; on
 „ se trompe. Peu-à-peu les fondemens avoient
 „ été sappés, & le dernier coup n'a fait que dé-
 „ terminer sa chute. „

qui conserve l'idée & les vestiges d'une vérité si grande & si nécessaire, est assurément bien précieux.

La cérémonie de l'onction demeura d'abord comme ensevelie avec la Monarchie Judaique ; car on remarque que ni Constantin, ni Théodose, ni aucun autre Prince Chrétien ne l'avoient mise en pratique. Ce fut Clovis qui la fit revivre lors de sa conversion à la Religion Chrétienne. Ce Prince avoit été élevé , quatorze ans auparavant, sur le Thrône de ses Peres à la maniere des Germains , ou plutôt des Druides Gaulois, dont les usages subsisterent quelque-tems dans l'inauguration des premiers Rois. Mais , après avoir été baptisé par les mains de saint Remi , Archevêque de Rheims, il fut oint & sacré en Roi par le même Prélat. Le Testament de S. Remi , cité par Flodoart, semble prouver que les quatre enfans de Clovis qui partagerent son Empire , furent également sacrés. Il paroît néanmoins que cette cérémonie a souffert quelque interruption jusqu'au regne de Pepin ; depuis cette époque la solemnité du Sacre est fidèlement marquée de regne en regne avec l'ordre des dates , le nom des Villes & celui des Prélats consacrans.

Après avoir montré l'ancienneté du Sacre des Rois de France , l'Auteur de cette Brochure entre dans un grand détail des cérémonies & des usages observés en cette occasion. On y trouve les traits de la vénérable antiquité & les vestiges précieux de la simplicité

& du costume naïf de nos aïeux. Il y a peut-être plus de pompe que de goût. Mais l'esprit du spectateur transporté au siècle de l'institution se reproduit avec une espèce de mélancolie douce le tableau des anciennes mœurs, & semble enlever au tems destructeur de toutes choses une partie de ses dépouilles.

Voici comme l'Auteur s'exprime au sujet de la sainte Ampoule, dont l'origine est si peu connue, & dont l'histoire est plus que suspecte aux critiques qui consultent les Auteurs contemporains de sa première existence. " C'est une petite bouteille, qu'une
 „ tradition respectable & des Auteurs assez
 „ anciens, tels qu'Hincmar, Archevêque
 „ de Rheims, qui vivoit au tems de Char-
 „ lemagne, assûrent avoir été apportée du
 „ Ciel pour le Sacre de Clovis. „

On ne sera pas fâché de trouver ici le serment que fait le Roi à son Sacre.

*Hæc Populo christiano
 & mihi subdito in Christi
 promitto Nomine :*

*Inprimis, ut Ecclesiæ
 Dei omnis Populus chris-
 tianus veram pacem,
 nostro arbitrio in omni
 tempore servet.*

*Item, ut omnes rapa-
 citates, & omnes iniqui-
 tates omnibus gradibus
 interdicam.*

*Item, ut in omnibus
 judiciis æquitatem & mi-
 sericordiam præcipiam ;*

Je promets au Nom de
 Jesus-Christ, au Peuple
 chrétien qui m'est sou-
 mis :

Premièrement, de faire
 conserver en tout tems
 à l'Eglise de Dieu, la
 paix, par le Peuple
 chrétien.

D'empêcher toutes
 rapines & iniquités, de
 quelque nature qu'elles
 soient.

De faire observer la
 justice & la miséricorde
 dans les jugemens ;

*ut mihi & vobis indul-
geat suam misericordiam
clemens & misericors
Deus.*

*Item , de terrâ meâ ,
ac jurisdictione mihi sub-
ditâ , universos hæreti-
cos ab Ecclesiâ denota-
tos , pro viribus bonâ fide
exterminare studebo. Hæc
omnia supradicta firmo
furamento : sic me Deus
adjuvet , & hæc sancta
Dei Evangelia*

afin que Dieu , qui est
la source de la clémence,
& de la miséricorde,
daigne la répandre sur
moi & sur vous aussi.

D'exterminer entière-
ment de mes Etats tous
les hérétiques condam-
nés nommément par
l'Eglise ; toutes lesquel-
les choses ci-dessus di-
tes , je confirme par
serment ; qu'ainsi Dieu
& ses saints Evangiles
me soient en aide.

Le serment touchant les duels est conçu
en ces termes :

“ Nous jurons & promettons en foi & parole
„ de Roi , de n'exempter à l'avenir aucune per-
„ sonne pour quelque cause & considération que
„ ce soit , de la rigueur des Edits rendus par
„ Louis XIV en 1651 , 1669 , & 1679 , qu'il ne
„ fera par. Nous accordé aucune grace ou abo-
„ lition à ceux qui se trouveront prévenus des
„ crimes de duels , ou rencontres préméditées ;
„ que Nous n'aurons aucun égard aux sollici-
„ tations de quelque Prince ou Seigneur qui
„ intercédera pour les coupables desdits crimes :
„ protestant que , ni en faveur d'aucun mariage
„ de Prince ou Princesse de notre Sang , ni pour
„ les naissances de Dauphin & Princes qui pour-
„ ront arriver durant notre regne , ni pour quel-
„ qu'autre considération générale & particulière
„ que ce puisse être , Nous ne permettrons ,
„ sciemment , être expédiées aucunes Lettres
„ contraires aux susdites Déclarations ou Edits ;
„ afin de garder inviolablement une loi si chré-
„ tienne , si juste & si nécessaire : Ainsi Dieu me
„ soit en aide & ses saints Evangiles. „

Les Oraisons destinées à attirer sur le nou-

veau Monarque les regards & les bénédictions du Ciel, font pleines de cette onction & de ce ton de la véritable piété qui distingue toutes les prières de l'Eglise, sur-tout celles qui font partie de l'ancienne Liturgie (b); on peut en juger par celle-ci, où l'on trouve admirablement réuni le simple & le sublime : *Deus inenarrabilis Auctor mundi, Conditor generis humani, Gubernator Imperii, Confirmator Regni, qui ex utero fidelis amici tui Patriarchæ nostri Abrahamæ præelegisti Regem sæculis profuturum, tu præsentem Regem hunc Ludovicum cum exercitu suo per intercessionem omnium Sanctorum uberi benedictione locupleta & in solium Regni firmâ stabilitate connecte. Visita eum sicut Moysen in rubo, Jesum Nave in prælio, Gedeon in agro, Samuëlem in templo; & illà eum benedictione fideret ac sapientiæ tuæ rore perfunde, quam beatus David in Psalterio, Salomon filius ejus, te remuncrans percepit à Cælo. Sis ei contra acies inimicorum lorica, in adversis galea, in prosperis patientia, in protectione clypeus sempiternus. Et præsta, ut Gentes illi teneant fidem,*
Proceres

(b) Il n'est pas croyable à quel point ce bon goût, si propre à rendre le culte aimable & raisonnable, s'est altéré parmi ceux qui travaillent à Rome à la Liturgie, au Bréviaire &c. Voyez notre *Journal de Mai 1774*, p. 328. Les Littérateurs chrétiens sont fort en droit d'attendre quelque révolution heureuse, & il est à croire qu'ils la verront dans un siècle où les richesses & les beautés des Lettres sont portées jusqu'au luxe.

Proceres sui habeant pacem , diligent charitatem , abstineant à cupiditate , loquantur justitiam , custodiant veritatem. Et ita populus iste pullulet , coalitus benedictione æternitatis , ut semper maneat tripudiantes in pace victores. Quod ipse præstare dignetur , qui tecum & Spiritu sancto sine fine permanet in sæcula sæculorum. Amen.



Voïages dans la Mer du Sud , par les Espagnols & les Hollandois. Ouvrage traduit de l'Anglois de Mr. Dalrymple , par Mr. de Fréville. A Paris chez Saillant & Pissot 1774 ; & se trouve à Liège chez Orval Demazeaux.

Cette collection est sans doute un des morceaux les plus intéressants de l'histoire de la navigation. Dès que l'ouvrage de Mr. Dalrymple a paru , les Savants se sont empressés à l'accueillir & à en faire l'éloge. L'illustre Président des Brosses, connu même par une excellente *histoire des Navigations*, dans une lettre datée de Dijon le 8 Juin 1769, parle ainsi à l'Auteur. " J'ai
 „ lu deux fois votre livre avec beaucoup
 „ d'empressement & de plaisir. Il est rem-
 „ pli d'instruction , d'exactitude & d'obser-
 „ vations qui montrent combien vous savez
 „ joindre les réflexions à l'expérience. „
 L'ouvrage de Mr. Dalrymple , qui comprend

deux vol. in-4°. est resserré par Mr. de Fréville en un volume in-8°. On en a retranché divers articles qui n'avoient point un rapport direct avec les découvertes faites dans la Mer du Sud; & de toutes les cartes dont l'ouvrage Anglois est enrichi, on n'en a conservé que trois. Mr. de Fréville commence sa collection par le voyage de Magalanes ou Magellan autour du monde. Il parle ensuite de Ferdinand Grijalva & Alvarado, de Mendana, de Jean Fernandez, Théodore Gerard, Fernandez de Quiros, de Jacques Lemaire, Guillaume Shouten, d'Abel Tasman, de l'Amiral Roggervein. Il développe les principes sur lesquels a été dressé la carte de la Mer du Sud. Cette carte qui se trouve avec deux autres à la fin du volume, est tres-bien exécutée.

Une des raisons pour laquelle on a depuis long-tems attaché une grande importance aux navigations dans la Mer du Sud, étoit l'espérance de découvrir un continent austral. On doutoit si peu de son existence, qu'on le voit dessiné d'avance ou du moins inscrit dans toutes les cartes. On fait aujourd'hui qu'il n'existe pas, & cette connoissance est un des fruits les plus certains des derniers voyages scientifiques entrepris par les Anglois dans l'immensité de l'Océan pacifique. “ Notre navigation, dit Mr. Cook, n'a pas été favorable à l'opinion qui admet un continent méridional: elle a fait connoître qu'au moins les trois quarts d'une étendue qu'on avoit regardée com-

„ me terre ferme , étoient occupés par les
 „ eaux. Les principaux Navigateurs dont
 „ on a fait valoir l'autorité font Tasman ,
 „ Juan-Fernandez , l'Hermite , Commandant
 „ d'une Escadre hollandoise , Quiros & Rog-
 „ gervein ; mais il est démontré par la route
 „ qu'a suivie l'Endeavour , que les terres
 „ reconnues par ces Marins célèbres &
 „ qu'on a gratuitement supposées faire
 „ partie d'un même continent , ne sont
 „ que quelques Isles dispersées dans l'im-
 „ menfité de la Mer pacifique. Elle a même
 „ ruiné toutes les raisons alléguées en faveur
 „ d'un continent austral pour conserver
 „ l'équilibre entre les deux hémisphères ; car
 „ sur ce principe , ce que nous avons dit
 „ n'être que de l'eau , rendroit trop léger
 „ l'hémisphère méridional. „ Mr. Dalrymple
 s'efforce de combattre Mr. Cook , & préve-
 nu de ces idées d'équilibre & d'affimilation ,
 il soutient l'existence du continent austral.
 Mr. de Fréville a supprimé un grand nom-
 bre de ses raisonnements , puisqu'aujour-
 d'hui la fausseté en est démontrée. “ La
 „ navigation de Mr. de Surville , qui , cette
 „ même année 1769 , parcourut cet espace
 „ du quarantieme parallèle , faisant voile à
 „ l'Est , & la dernière navigation de Mr.
 „ Cook entre le cinquante-cinq & le foi-
 „ xantieme parallèle austral , ruinent absolu-
 „ ment l'opinion d'un continent méridio-
 „ nal entre l'Amérique & la Nouvelle-Zé-
 „ lande. „ L'on voit par-là combien il est
 inutile & même nuisible de fonder la des-

cription du ciel ou de la terre sur des raisonnemens hypothétiques. Dès que l'on se fait des systèmes l'on n'est pas loin de l'erreur. Un seul fait observé avec soin & sans préjugé suffit pour détruire l'opinion la plus accréditée. *Il y a un continent septentrional, disoit-on, il y a donc un continent austral* Cette conséquence étoit applaudie, tout comme celle-ci : *La terre a des habitants, donc la Lune, Jupiter, Venus, &c., en ont aussi.* La première est aujourd'hui démontrée fautive, & l'autre que les vrais Savants n'ont jamais adoptée, entrera à son tour dans le tombeau général des Systèmes.

Ce qui rendra cet Ouvrage très-utile & même nécessaire aux Géographes, c'est une lettre de Mr. Dalrymple qui répand un grand jour sur la relation du voyage de Mrs. Banks, Solander, Cook & Byron, publiée par Mr. Hawkesworth. Mr. Dalrymple y montre des négligences, des contradictions, des incon séquences, qui doivent nécessairement affoiblir la trop grande idée que le Public toujours excessivement admirateur en a conçue. Le contraste des cartes & de la relation est assurément un point capital. " Les
 „ exemples de discordance entre la carte &
 „ la narration sont des fautes d'autant plus
 „ inexcusables, que pour les éviter, il n'é-
 „ toit pas nécessaire d'avoir des connoissances
 „ nautiques. Vous n'avez sans doute
 „ aucune prétention sur cette science; mais
 „ un Auteur, qui, connoissant à peine la
 „ différence qu'il y a entre un piedestal &

„ un chapiteau , entreprendroit d'écrire sur
 „ l'Architecture , feroit-il fondé à s'excuser
 „ sur son ignorance ? „

Non-seulement la relation de Messieurs
 les Observateurs ne s'accorde pas avec les
 cartes ; mais il y a des cartes qui en réfu-
 tent d'autres. La carte générale p. ex. est
 contredite par celles des Isles découvertes aux
 environs d'Otaïti. Mr. Dalrymple ne com-
 prend pas pourquoi les fameux voyageurs
 n'ont fait aucune observation astronomique.

“ On ne se persuaderoit jamais que dans des
 „ voyages dont l'objet étoit de découvrir de
 „ nouvelles terres, on n'eût fait aucune ob-
 „ servation astronomique : c'est cependant
 „ ce qui est arrivé dans le Dauphin & le
 „ Swalou, qui ne nous ont rapporté que des
 „ longitudes estimées des terres qu'ils ont
 „ découvertes. „ Plusieurs des terres dont
 la découverte a été tant exaltée par Mrs. de
 l'Endeavour , étoient connues long-tems
 avant qu'il leur prit envie de voyager. Notre
 Auteur donne la liste de ces Pais. Il faut
 voir ses différentes critiques dans l'ouvrage
 même que nous annonçons ; on ne peut
 guère manquer d'y donner une pleine adhé-
 sion , & l'on regardera comme une vraie ro-
 domontade ce que dit Mr. Hawkesworth ,
 “ qu'il s'est fait en moins de sept ans , sous
 „ les auspices du Roi Georges III, des dé-
 „ couvertes plus importantes que celles de
 „ tous les Navigateurs ensemble depuis l'ex-
 „ pédition de Colomb. „

Fabius und Cato &c. *Fabius & Cato*,
morceau de l'Histoire Romaine. A Berne
 1774, un vol. in-8°.

C'Est ici un Roman politique qui a un fondement réel dans l'histoire de Rome. Mr. Haller qui a parfaitement saisi les caractères de Fabius, de Caton, de Nafica, de Carneades &c. leur attribue des opérations & des discours exactement conformes à l'idée que l'histoire nous donne de ces différents personnages. Les vûes de Caton & de Nafica sont toujours sages, fermes, conséquentes & amies du bien public. Il paroît que le but principal de Mr. Haller est de réfuter les erreurs du *Contrat social* de J. J. Rousseau. Carneades établit à-peu-près les mêmes maximes que le Philosophe de Genève, & Caton les réfute : il remonte par des faits historiques à l'origine des sociétés pour montrer que “ si la forme du
 „ gouvernement démocratique y a subsisté
 „ pendant quelque tems, elle n'a pû s'y
 „ soutenir, parce qu'elle répugne à la na-
 „ ture même des sociétés, la multitude étant
 „ incapable de se conduire. De-là, l'ori-
 „ gine véritable de l'établissement des Rois
 „ & du pouvoir qui leur a été confié. Ces
 „ Rois fussent-ils quelquefois des tyrans, il
 „ vaut toujours mieux n'en avoir qu'un que
 „ d'en avoir par milliers : jamais la monar-

„ chie avec tous ses abus ne peut faire au-
„ tant de mal que la démagogie qui peut
„ être comparée à une bête féroce qui a
„ brisé ses liens & rompu ses barreaux. La
„ forme du gouvernement influe sur les
„ mœurs des citoyens : quand on y jouit
„ d'une liberté anarchique , elle est un
„ principe de férocité , d'une vraie bruta-
„ lité. „ A cette doctrine qu'on met dans
la bouche de Caton , Mr. Haller fait une ex-
ception. Il prétend que la démocratie con-
vient à un petit Etat , & tout ce qu'il dif-
fere sur ce sujet porte à croire qu'il a parti-
culièrement en vûe les 13 Cantons : mais
il n'en est pas moins ferme dans ce principe
qu'un grand Etat a besoin d'un Roi. On
retrouve dans la politique qu'il adopte à cet
égard , ce qu'on avoit déjà vû & approuvé
dans ces sages réflexions de l'Abbé Teraſſon.
“ Le premier principe de tout gouverne-
„ ment & de toute doctrine sur le gouver-
„ nement , doit être le bien public. Or ,
„ quand la première spéculation porteroit
„ à préférer le gouvernement républicain ;
„ l'expérience que l'on a sur les hommes ,
„ faits comme ils sont & comme ils seront
„ toujours , apprend que le gouvernement mo-
„ narchique est préférable , & la vraie Philo-
„ sophie se rend à cela. Ainsi , quand je lis
„ des Auteurs ennemis de la monarchie , je
„ dis : Ces gens-là se ressentent de la fierté
„ de l'esprit humain & suivent leur propre
„ orgueil : mais ils ne connoissent pas le
„ bien public , & ne sont pas Philosophes. „

“ Quel est le plus avantageux ou de la
„ liberté, ou de la tranquillité publique ?
„ La réponse qui sera faite , établira l’aristocratie ou la monarchie. „

„ L’expérience a fait voir que la monarchie étoit le gouvernement le plus avantageux pour la sûreté & la tranquillité publique , par la raison même de l’abrégement. „

„ Dans les anciens tems, un Tyran étoit un monstre vivant & mourant ; mais le
„ le génie populaire étoit un monstre permanent : c’est-là ce qui me fait croire
„ que dans les anciens tems même, & avant
„ l’adoucissement des mœurs humaines , le
„ gouvernement monarchique étoit déjà ,
„ comme aujourd’hui, le plus favorable de tous (a). „

“ Les Républiques sont exposées à
„ passer toutes sous des maîtres, par la contrariété nécessaire des intérêts, des avis & des passions de ceux qui les composent. „

Rien ne peint mieux les inconvénients particuliers & passagers d’un seul homme dans un Etat monarchique, comparés aux inconvénients bien plus étendus, plus sensibles & plus durables, de l’autorité partagée comme elle est dans les autres sortes de gouvernement, que cette fable des moucheron, du lion & du troupeau. “ Des moucheron

(a) On peut voir d’autres réflexions sur ce sujet dans notre Journal de Mai 1774, pag. 339 ; de Février 1775, I. Part. pag. 172.

„ voltigeoient sur la feuille d'une vigne, &
„ y trouvoient leur logement & leur sub-
„ sistance. Un lion entre dans la vigne; il
„ y excite une commotion violente, les
„ moucheron frémissent sur les branches,
„ ils s'ébranlent, ils tombent. Le lion passe:
„ ils se relevent, se rassurent, retrouvent
„ leur première demeure, & de nouveau se
„ reposent. Un troupeau de moutons, ani-
„ maux si doux & si paisibles, entre dans
„ la vigne: ils broutent l'herbe, ils arra-
„ chent les branches, ils avalent & les mou-
„ cheron & les feuilles. „

Parmi différents objets qui influent sur les mœurs, Mr. Haller traite particulièrement la matière des spectacles, & met dans la bouche de Nafica toutes les raisons qui peuvent être alléguées contre eux. Il remarque en particulier que, quand même les spectacles pourroient être quelquefois tolérés, ils ne doivent jamais être encouragés, le goût immodéré des citoyens pour ce genre d'amusement & de dissipation ayant plus besoin de frein que d'aiguillon. Il est inconcevable combien de personnes de tout ordre, dont la plupart n'ont ni l'esprit, ni le goût nécessaires pour connoître le mérite des spectacles, & d'autres ont des occupations indispensables de devoir ou d'intérêt, s'acharnent à venir perdre leur tems & leur argent dans des lieux dont elles ne remportent aucune sorte d'utilité. Vers la fin de la République, les Dames Romaines s'amusoient aussi à représenter des pièces de société ;

& les vertus qui les avoient rendues si recommandables en souffrirent beaucoup. D'épouses fideles, de meres attachées à leur famille, elles devinrent des coquettes, des femmes mondaines & dissipées, & pour l'ordinaire quelque chose de pis (b).

(b) Voyez le Journal de Janvier 1775, II. Part. pag 81; de Fev. I. Part. pag. 151. Nous renvoyons toujours aux Journaux où les mêmes matières ont déjà été traitées, afin de ne pas nous répéter & ne pas perdre de vue des choses qui tiennent étroitement à celles qui se présentent plus tard. Par-là nous formons un ensemble, qui pourra devenir intéressant. Ceux qui depuis 1770 ont conservé l'article littéraire de ce Journal, & qui se donnent la peine de suivre les renvois qui en rapprochent les différentes parties, en porteront sans doute le même jugement. Nous concevons que les Lecteurs qui estiment un pareil avantage dans un Ouvrage périodique, sont en très-petit nombre; mais ce sont les seuls qu'un Journaliste serve avec plaisir & dont l'approbation soit propre à le dédommager de ses peines.





Dictionnaire portatif de la Langue Française, extrait du grand Dictionnaire de Pierre Richelet, contenant tous les mots usités dans leur genre & leur définition, avec les différentes acceptions dans lesquelles ils sont employés au sens propre & au figuré. Nouvelle édition entièrement refondue & considérablement augmentée. Par Mr. Wailly. A Lyon chez Joseph-Sulpice Græbit, Libraire, grand'rue merciere 1775; & se trouve à Liège chez Orval Demazeau.

C Et ouvrage qui ne comprenoit d'abord qu'un volume, est grossi aujourd'hui jusqu'à deux. Cette augmentation a paru nécessaire dans le Dictionnaire d'une langue vivante, qui deviendrait avec le tems imparfait & fautif, si, à mesure qu'elle change, il n'exposoit les variations qu'elle éprouve, les changements que l'usage produit par une révolution lente, mais sensible. L'édition de 1762 du Dictionnaire de l'Académie aiant fixé les changements que la langue a pû éprouver depuis la première édition de cet abrégé, les décisions de cette illustre Compagnie rendoient ce travail tout à la fois plus sûr & plus facile.

Mr. de Wailly qui s'est chargé de refondre cet ouvrage, avoit proposé une nouvelle orthographe. Il avoit publié à ce sujet

une dissertation destinée à pressentir le goût du Public. Mais les Libraires associés pour l'édition du Dictionnaire n'ont pas jugé à propos de suivre le système du rédacteur, pour des raisons qui nous paroissent très-justes. “ En nous écartant de l'ortographe „ reçue, nous aurions égaré le Lecteur, qui „ n'eût sù souvent où chercher le mot qui „ lui étoit nécessaire. Nous avons pensé „ que si le Grammairien avoit droit de juger la langue, le Lexicographe n'en étoit „ que l'Historien, & qu'il n'étoit pas plus „ permis d'altérer l'usage établi, que de dénaturer des faits. „ Cependant ils ont pris le parti de placer à la suite de chaque mot, entre deux parenthèses, la maniere de l'écrire suivant le sentiment de Mr. de Wailly, dans le cas où s'écartant de l'usage reçu, elle pût servir à indiquer la prononciation. Voici le précis des regles de Mr. de Wailly.

1°. Em, en *sonnent dans notre langue comme an, empêchement, empressement, temple, entendement &c. C'est-là l'usage ordinaire, & il n'y change rien.*

2°. Mais quand em, en *sonnent comme dans les mots latins tempus, dentes, pour avertir de cette prononciation, il met sur l'e l'accent aigu ou fermé : le bien.*

3°. Si les lettres em, en *sonnent comme ème, ène, il emploie sur l'e l'accent grave ou ouvert : abdomèn.*

4°. Il place l'accent circonflexe ou long sur les voyelles longues, qu'on ait retranché

une lettre après la voyelle, ou qu'on n'en ait pas retranché : l'âme &c.

5°. Les consonnes finales de nos mots ne se prononcent pas ordinairement : le plomb, le marc, le tabac, l'estomac, un broc, un croc, les échecs, le pied, la clef, Adam, le nom, le pronom, entier, donner, lancer, le boulanger, accès, excès, un tas, un bras, un avis, un abus, un complot, un but, &c. L'on écrit ces mots comme on les voit ici.

6°. Mais lorsque dans d'autres mots semblables la consonne finale se prononce fortement, alors pour en avertir il met sur la voyelle l'accent : aqueduc, amer, la kermès, un às.

7°. La lettre l est ordinairement mouillée dans les mots terminés en il : avril, babil, péril, émail, travail, conseil, &c. Comme c'est l'usage ordinaire, il ne met rien sur ces mots.

8°. Mais quand dans les mots en il la finale se prononce & n'est pas mouillée, il met sur l'i l'accent : le fil, &c.

9°. Dans les mots terminés en il, où la finale ne se prononce pas, il propose ou de retrancher la lettre l, ou de mettre sur l'i un accent fermé : le fusi, un outi, mon fis, &c., ou le fusil, un outil, mon fils, &c. Par ce moyen sont fixés les trois sons des lettres il.

10°. Dans le corps du mot gn ont ordinairement un son mouillé : un agneau, il régna, compagnie, &c. Il n'y met rien.

11°. Quand le g suivi de la lettre n, a le son de gue, pour en avertir, il met l'accent :

grave sur la voyelle qui précède le g : agnat, agnation.

12°. Il place le même accent sur l'u de gui, quand ces lettres forment une diphthongue : anguille, déguiser. On saura par ce moïen que dans ces mots les lettres gui ne se prononcent pas, comme dans ambiguïté, contiguïté, &c.

13°. Il propose encore le même accent dans équateur, &c. pour avertir que ces mots se prononcent autrement que ceux-ci : qualité, requérir, quinquina, &c.

14°. Au-lieu du tréma, il place l'accent aigu sur toute voyelle qui ne doit pas faire syllabe avec la suivante; ainsi comme nous écrivons créateur, il agréa, réel, obéissance, réitérer, théorie, préoccupé, réunion, réusfir, &c. Il écrit de même ambiguïté, ca-maïeu, briôche, argüer, &c.

15°. Il distingue par des guillemets (,,) mis devant la lettre h les mots au commencement desquels l'h s'aspire.

Le plan de Mr. Wailly est sans doute plus raisonnable que bien d'autres qu'on a proposé depuis quelque tems pour la réformation de l'ortographe : mais nous ne croïons néanmoins pas qu'il soit jamais mis en exécution : & il n'est pas à souhaiter qu'il le soit. Ce changement en produiroit d'autres qui opéreroient une révolution très-nuissible : on perdrait toutes les étymologies, on obscurceroit le génie de la langue & l'hïstoire de ses variations, on défigureroit toutes les éditions qui ont paru jusqu'à nos jours.

Tous les Auteurs accoutumés à l'ancienne orthographe feroient réduits de se placer avec les enfans pour apprendre à lire & à écrire ; la nouvelle méthode pour être plus conforme à la prononciation , n'en auroit pas moins à combattre l'impression d'un long usage qui a subjugué l'imagination & les yeux.



Jean sans peur, Duc de Bourgogne, Nouvelle Françoisse, par Mr. d'Uffieux. In-8°. avec de belles gravures. A. Paris chez Merlin, rue de la Harpe 1774.

C'Est la fuite du *Décameron* dont nous avons parlé dans notre Journal de Janvier 1775, II. Part. p. 96. Jean sans peur assassine le Duc d'Orléans , & il est assassiné à son tour sur le pont de Montereau par ordre & sous les yeux du Dauphin. Mr. d'Uffieux a choisi ce trait d'histoire pour en faire un Roman dont il est difficile de voir le but : auroit-il voulu préconiser la vengeance , & une vengeance aussi brutale , aussi lâche que celle du Dauphin , qui après s'être réconcilié solennellement avec Jean , lui avoit demandé une entrevûe à laquelle Jean s'étoit prêté de la meilleure foi du monde ? Nous ne connoissons rien à cette maniere de moraliser , & nous ne prenons aucun plaisir à voir des tableaux peints avec des couleurs aussi noires & des traits aussi sauvages que celui que nous présente ici Mr. d'Uffieux.

La Poudre à poudrer est le mot de la dernière Enigme.

E N I G M E.

*Je suis d'une taille fort fine,
 Et propre dans mon origine.
 On me gâte pour mon malheur,
 Et c'est ce qui fait ma valeur.
 D'une tranquillité profonde,
 Je souffre tout sans aucun choix.
 Avec moi mille & mille exploits
 Se font craindre par tout le monde;
 Sorti de la gêne & des fers,
 A voir ce que je suis tout le monde s'empresse;
 En cent façons on me tourne, on me presse,
 Pour me faire courir & les monts & les mers:
 Et pour comble de mon martyre
 Je me garderai bien de dire
 A quel vil usage je sers.*

Dans le dernier Journal, p. 425, l. 4, ne
l'eut jamais, lisez *l'eut jamais*. --- P. 441,
 l. 9, 15 *Février*, lisez 16 *Février*. --- P.
 459, l. 11, *tandis qu'elle*, lisez *tandis qu'il*.



NOUVELLES POLITIQUES.

T U R Q U I E.

CONSTANTINOPLE (*le 25 Février.*)
 On assure généralement, qu'un Officier Russe qui est arrivé ici de Pétersbourg, il y a quelques semaines, a apporté la Ratification de la Paix faite par sa Souveraine. On ajoute que l'ayant remise au Colonel Pétersson, chargé des affaires de cette Souveraine, ce dernier a eu une audience du Grand-Visir, dans laquelle il échangea cette Ratification avec celle de Sa Hauteffe. Quoiqu'il en soit, il est certain que Mr. Pétersson a eu une audience où il fut traité avec les marques les plus distinguées d'amitié & de considération ; & , par un honneur tout particulier & qui ne se fait presque jamais aux Ministres étrangers, le Reis-Effendi, ou Secrétaire d'Etat, le reçut au haut de l'escalier. A l'issue de l'audience on le revêtit de magnifiques péliasses de Martre-zibeline. Si la Ratification est effectivement arrivée par ce dernier courier & que celle de Sa Hauteffe ait été échangée contre celle de la Czarine, il sera au moins démontré que toutes les nouvelles qui ont annoncé l'arrivée de cette Ratification, depuis six mois, ne sont qu'un contexe de fausseté & d'imposture.

On dit publiquement que la Porte ne peut ni ne doit accorder les demandes faites par une Puissance limitrophe , ni céder les différens endroits déjà occupés par des étrangers dans la Moldavie. Les murmures du Peuple attirent l'attention du Gouvernement, qui prend des mesures pour le rassurer. Outre les Janissaires d'Erzerum , & les autres Troupes asiatiques qu'on attend pour les faire marcher dans la Bulgarie & le long du Danube , on a envoyé des ordres pressans aux Bassas de la Romanie , & particulièrement à celui de Bosnie , de rassembler des Troupes avec la plus grande célérité ; on veut qu'elles soient prêtes au Printems prochain , & en état de s'opposer efficacement à toutes les entreprises qu'on pourroit méditer vers les confins de cet Empire. Ce n'est pas seulement du côté de l'Occident qu'on a des inquiétudes ; on en a aussi du côté de l'Asie ; on parle d'une négociation secrète qui se fait actuellement avec la Perse dont on craint l'ambition ; on fait qu'il est parti pour cette Cour plusieurs personnes qui ont seulement l'air de voyager , mais qu'on croit chargées d'ordres particuliers.

Depuis quelque-tems il regne dans cette Ville une espèce de maladie épidémique , qui emporte en peu de jours tous ceux qui en sont attaqués. Selon l'opinion des Médecins , c'est une sorte d'érépipèle , accompagnée de fièvres si violentes , que tous les remèdes de l'art sont inutiles. Quelques malades sont attaqués en même-tems d'un rhumatisme ,

ordinairement accompagné de tumeurs, d'engourdissement, &c. Ce mal, qu'on attribue au froid rigoureux qu'il fait ici depuis deux mois, paroît être parvenu aujourd'hui à son plus haut degré.

R U S S I E.

PETERSBOURG. (*le 27 Février.*) On a reçu par un courier, l'agréable nouvelle que l'Impératrice étoit arrivée le 5 de ce mois en parfaite santé à Moscou, & que cette Souveraine y avoit fait l'après-midi son entrée publique aux acclamations d'une foule immense de Peuple.

L'Ambassade que notre Cour doit envoyer à Constantinople l'emportera non-seulement en magnificence sur toutes celles qui y ont été envoyées jusqu'ici, mais elle y jouira aussi de plusieurs prérogatives, dont aucun Ambassadeur étranger n'a joui jusqu'à ce jour auprès de la Porte. Une des premières, accordées au Prince de Repnin, ce sera de pouvoir marcher en public au milieu de sa propre garde à pied & à cheval, pour laquelle on a fait un choix des plus beaux hommes. Le Maréchal Comte de Romanzow ne se rendra à Moscou que lorsque les Ambassadeurs des deux Puissances seront partis pour leurs postes respectifs, ou que l'on aura enfin reçu la Ratification tant de fois annoncée & qui se fait toujours attendre. On dit aujourd'hui qu'elle a été remise entre les mains de Sa Majesté Impériale par un cou-

rier nouvellement arrivé de Constantinople; mais après avoir été trompé tant de fois, il est prudent de douter encore. Bender & Choczirn font toujours entre nos mains, & Kilburn entre celles des Tartares.

Les nouvelles de l'intérieur de l'Empire, ne sont pas aussi favorables qu'on le désireroit; diverses bandes de Cosaques, se sont, dit-on, révoltées; il s'y est joint des Calmouques, & des partisans de Pugatfchew, qui occupent encore les Troupes du Prince de Repnin. Cette nouvelle rébellion n'aura vraisemblablement pas d'autre suite que les dévastations inévitables en pareil cas. Mais c'est toujours trop pour un pays dont la population loin d'être proportionnée à son étendue, est presque entièrement composée de peuplades barbares, indisciplinables, étrangères les unes à l'égard des autres, & toujours prêtes à s'entre-détruire, pour s'assurer les déserts qu'elles occupent. --- On s'est empressé d'envoier en Sibérie les têtes des suppliciés pour effraier leurs complices, qui n'ont pas encore quitté les armes, en leur annonçant par le sort des premiers, celui qui les attend; il y a encore plus de cent coupables à punir; il est vraisemblable que l'arrivée de l'Impératrice suspendra toutes ces exécutions, & apportera peut-être leur grace aux malheureux qui attendent le supplice.

Le nombre des naissances en cette Résidence, pendant l'année 1774, surpassé de 979 celui des morts. Il y est né 2839 garçons

& 2598 filles ; il y est mort 2899 hommes ou garçons , & 1559 femmes ou filles. Il s'y est fait , pendant le même-tems , 1572 mariages. De ce calcul il résulte qu'il y a , dans cette Ville , environ cent mille âmes.

P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 28 Février.*) La Délégation a réglé l'impôt sur les feux dans les Provinces de la Couronne ; & l'on en a fait quatre classes. Les maisons de Varsovie composent seules la première , & paieront douze, neuf, six ou quatre florins vingt grosches , à proportion de leur valeur. La seconde classe comprendra les grandes Villes , les Biens roiaux & ceux du Clergé ; la troisième , les petites Villes & les terres nobles héréditaires. Ces deux classes paieront deux florins. A la quatrième appartiendront toutes les possessions des petits Gentilshommes , les forges , les moulins , les verreries , &c. , taxées à 2 fl. 10 grosches , ou un fl. 10 grosches. Le même impôt a déjà été réglé , au mois de Décembre dernier , pour la Lithuanie , où le Duché de Samogitie & les Districts d'Upita & de Wilkomierz paieront annuellement 10 florins par feu ; celui de Caun neuf ; celui de Braclau huit ; le Palatinat de Brzesc sept ; ceux de Wilna , Troki , Minsk & Novogrodeck , & les Districts d'Orsza , Lida , Grodno & Pinsk , six ; le Palatinat de Poloczk & le District de Rzezzyca

Cinq, & enfin celui de Mozyr quatre florins par an. On compte que ces deux impôts, les Douanes, les Baux des Starosties, & la Capitation des Juifs, portée à 3 florins, produiront les 33 millions, dont on croit avoir besoin. Outre ces impôts, on leve déjà celui sur la bière, établi au mois de Décembre dernier, & qui est de 3 florins par tonne. Ainsi l'on espère que bientôt la République se verra en état de pourvoir à toutes les dépenses du Gouvernement. Déjà l'on parle de lever, outre les 30 mille hommes pour la Couronne, une seconde Armée de 18 mille pour la Lithuanie. ———
Lorsqu'il s'est agi de comprendre Thorn & Dantzick au nombre des Villes contribuables, Mr. le Docteur Geret, Syndic de la première, s'y est opposé; il a dit que Thorn ne prétendoit pas, à la vérité, à l'exemption, mais que cette Ville ne pouvoit ni ne devoit contribuer que comme elle le faisoit ci-devant. Le Ministre de Russie & le Chancelier de la Couronne prirent vivement le parti des deux Villes; & il fut décidé de tenir une conférence particulière à cet égard; on croit que le Syndic de Thorn, & Mr. Grolath, Secrétaire de la Ville de Dantzick, y seront admis. D'un autre côté, il se trouva plusieurs Délégués qui prirent parti contre les Villes. Le Général de la Couronne prétendit qu'elles devoient paier les sommes qu'elles doivent encore pour les Troupes; d'autres formèrent encore d'autres prétentions, & sur-tout sur Dantzick. Les

impositions sur les païsans n'ont pas donné lieu à tant de débats, probablement parce que cette classe de citoyens n'a personne qui parle pour elle dans les Séances.

Le 25 & le 26 de ce mois on a encore tenu diverses conférences au sujet de l'affaire des Dissidens. Le 27 elle fut agitée en pleine Délégation qui étoit ce jour-là fort nombreuse, attendu que cette assemblée est composée de près de 100 personnes. A l'ouverture de la session plusieurs Délégués prirent successivement la parole, & il fut aisé de remarquer que l'objet du discours de la plupart d'entr'eux étoit de traîner encore cette affaire en longueur. Mrs. Wilczewski, Jezierski & le Prince Antoine Czetwertinski, se distinguèrent par-dessus tous les autres par le zèle & la chaleur avec laquelle ils défendirent les droits de leur Religion. Mr. Jezierski fit observer qu'il n'avoit rien oublié de ce qui étoit en son pouvoir pour faire échouer les desseins des Dissidens, pour rejeter leurs prétentions outrées & détourner le coup fatal qu'on alloit porter à Religion Catholique ; mais que puisque ses efforts étoient inutiles, & que les Evêques même, dont le zèle pour la Religion auroit dû éclater dans une occasion où elle court de si grands dangers, se taisoient & se rangeoient du parti de ses ennemis, il ne lui restoit plus qu'à gémir sur l'iniquité de nos jours, en prenant le Ciel & la Patrie à témoins de la pureté & de l'inutilité de ses efforts. Mr. Staniszewski, Nonce de Var-

fovie témoigna , les larmes aux yeux , sa vive douleur de ne pouvoir s'opposer aux atteintes qu'on alloit porter aux droits & prérogatives de la Religion dominante. Enfin après bien des débats , des contestations de part & d'autre , durant lesquels le Ministre de Russie s'efforça d'adoucir autant qu'il étoit possible la rigueur des conditions qu'on exigeoit des Délégués , la Constitution en faveur des Dissidens fut approuvée & signée vers les quatre heures après-midi. Cette Constitution accorde aux Dissidens l'exercice libre de leur Religion en Pologne , le pouvoir d'établir des écoles , d'avoir des cloches , des orgues à leurs Eglises , excepté dans cette Résidence où l'usage des cloches leur est défendu. Du reste ils jouiront d'une liberté civile fort étendue ; leurs procès seront portés dans les Jugemens assessoriaux , où ils pourront avoir quelques membres de leur Secte ; on les exclut seulement du Sénat & du Ministère.

Il a été remis à la Délégation un projet par lequel on propose d'accorder des pensions aux Ministres d'Etat ; & selon l'auteur de cette proposition , la pension du Prince Lubomirski , Grand-Maréchal de la Couronne & Ministre d'Etat , devoit être de 120 mille florins. Ce Seigneur s'est récrié contre un pareil projet , quant à ce qui le concernoit , & a représenté , *que les circonstances & la situation de sa Patrie ne permettant guère l'augmentation des impôts , il convenoit encore moins d'augmenter les pen-*

sons : Que quant à lui , il n'en vouloit accepter aucune , quoique sa charge exigeât des dépenses considérables : Que cependant ne voulant point causer de préjudice à cette charge & à ceux qui en seroient revêtus après lui , il prioit les Etats de retenir la pension , qu'on vouloit lui accorder dans le Trésor de la République ; & qu'à la prochaine Diète il demanderoit la permission d'employer le produit de ces pensions réunies à quelques usages d'une utilité publique. Mais le Maréchal Prince Poninski , qui n'a pas la même envie de se passer des biens de ce monde , a présenté au contraire à la Délégation un Mémoire , “ par lequel , après avoir „ exposé qu'il a sacrifié sa santé & son patrimoine au service de la République , il „ demande qu'on l'indemnise de ses pertes „ & qu'on le récompense de ses travaux. „ En effet ce Mémoire n'est-il pas bien propre à détromper le Public de l'idée , dans laquelle il a été jusqu'à présent , d'après les acquisitions multipliées & la dépense immense que faisoit Mr. Poninski , que les malheurs de la Patrie avoient plus aidé à sa fortune qu'ils ne lui avoient nui ? Mais peut-être cette demande de Mr. le Maréchal aura-t-elle le même sort que celle qu'il fit au mois de Décembre dernier , “ qu'il lui „ fût permis d'exercer dès-lors les fonctions „ de Président de la Commission du Trésor , „ sans avoir fait serment pour sa charge de „ Grand-Trésorier : „ demande qui lui fut refusée , sur ce que le Grand-Maréchal

Prince Lubomirski fit voir , qu'au préalable il devoit se démettre du Bâton de Maréchal de la Chambre des Nonces , comme incompatible avec la charge de Grand-Trésorier.

Le Comte de Reocour, Evêque de Ptolémaïde , a donné avec la permission du Roi la Coadjutorerie de sa riche Prévôté de Biaila , dans les Etats de la Maison de Radziwil , au P. Casimir Moykowski , Ex-Jésuite, Prédicateur de la Collégiale royale de Saint-Jean & compagnon des travaux apostoliques du célèbre P. Grégoire Zachariaszewicz , qui signala comme lui son zele contre les assassins du Roi. Il a même déjà été installé dans cette place , & l'Evêque de Lucko lui a en outre conféré une Prébende dans la Cathédrale de Brescie.

Une partie de la Ville de Lublin a été inondée ; le quartier des Juifs s'est trouvé entièrement submergé ; presque tous les ponts ont été emportés , & le cours de la Poste a été absolument interrompu. Les eaux ont gâté pour plus de 100,000 florins de toutes sortes de denrées.

E S P A G N E.

MADRID (*le 26 Février.*) En conséquence de la Déclaration de guerre faite au Roi de Maroc, Sa Maj. a défendu tout commerce entre ce Roïaume & les Etats de ce Prince Maure , ainsi que l'entrée de toutes les productions de son País. --- On voit ici une liste des forces maritimes de ce Mo-

marqué. A Larrache , deux Frégates de 30 canons & de 200 hommes d'équipage ; trois de 24 canons & de 150 hommes ; deux de 20 canons & de 130 hommes ; avec une Galiote de 12 canons & de 90 hommes. A Tetuan , deux Chébecs de 20 canons & de 200 hommes ; une Galiote de 16 canons & de 100 hommes ; trois de 10 canons & de 60 hommes ; une de 8 canons & de 70 hommes. A Salé , une Frégate de 24 canons & de 180 hommes ; une de 18 canons & de 120 hommes ; & trois Galiotes de 20 canons & de 130 hommes , sans aucun Vaisseau de ligne. Il n'est pas étonnant qu'avec une telle Marine ce Monarque Afriquain ne veuille pas faire la guerre sur mer avec l'Espagne.

Méllille continue à se défendre avec le plus grand succès. Une lettre de Dom Jean Sherlock au Comte de Ricla , en date du 7 de ce mois , porte ce qui suit :

„ Par ma dernière du 2 de ce mois , j'ai communiqué à Votre Excellence tout ce qui s'est passé par rapport au siège jusqu'à ce jour-là , ainsi que l'heureux succès du Fourneau qui avoit détruit la veine , que les ennemis poussaient vers nos principales mines pour les ruiner. Depuis ce tems nous avons appris par trois espions , qu'outre les quinze Maures qu'on avoit retirés morts de leurs mines , on en avoit encore trouvé quelques autres , qui y avoient perdu la vie ; & que cette affaire avoit fort contristé le Roi de Maroc , qui avoit fait suspendre tous les travaux souterrains : ce qui s'est vérifié , puisque durant cinq jours on ne s'est pas aperçu qu'il ait rien tenté dans ce genre : mais hier , profitant de la flexibilité du terrain , les ennemis trouvèrent moyen d'y introduire

quelques bombes & d'y mettre le feu. Quoiqu'ils ne réussirent pas à ruiner entièrement notre mine, la fumée, qui pénétra par ses veines avancées, suffoqua cependant seize de nos travailleurs, dont onze étoient des forçats, & les cinq autres des soldats de la garnison, qui apparemment par nonchalance s'étoient abandonnés au sommeil, puisque tous les autres, qui y travailloient avec eux, ont eu le tems de se sauver. Cet accident m'a fait beaucoup de peine; &, comme depuis ce tems-là les Maures ont repris, quoiqu'avec moins d'ardeur que ci-devant, leurs travaux des mines, dans le dessein, à ce qu'ils font entendre, de rétablir celles que nous leur avons ruinées, nous sommes de nouveau occupés à les faire échouer. „

„ Le bombardement continue, mais on ne nous a tiré depuis quelques jours qu'environ 60 bombes & 30 boulets par jour : ils n'ont causé que deux incendies, que l'on a d'abord éteints. Notre artillerie incommode beaucoup les ennemis, qui, selon le rapport de nos espions, pensent à bombarder le Penon ou Roc de Velez; mais ils ne s'accordent pas sur le nombre ni le calibre des mortiers. „

„ L'un de nos espions, s'étant particulièrement employé à reconnoître les dispositions que l'ennemi fait pour cette attaque du Penon, a rapporté, qu'il a rassemblé un nombre de Juifs & de Vachers, qu'il a fait habiller de rouge & d'autres couleurs militaires, pour nous effrayer par leur multitude, & les employer en même tems à soutenir notre premier feu & celui des fourneaux, afin que les Troupes pussent s'avancer avec plus de sûreté. Si cette opération a lieu, ce dont on doute cependant encore, elle se fera le 12 ou le 13 de ce mois, jours pendant lesquels les Mahométans célèbrent leur Pâque. Ce rapport de l'espion fut confirmé par celui des sentinelles, qui ont vû entrer dans le Camp Maure, au commencement de la nuit, une partie de ces gens travestis. „

„ Enfin ce qui ne laisse plus aucun lieu de douter de ce prétendu stratagème, c'est l'avis

qu'a apporté un second espion, que, selon le bruit généralement répandu dans l'Armée Maure, le Roi de Maroc avoit résolu de donner un assaut général à la Place, dans la matinée du 13 de ce mois; que dans ce dessein il avoit fait venir mille Juifs & cinq mille paysans, tirés des Districts voisins, dont il tenoit les habitans (même jusqu'aux jeunes garçons) rassemblés à cet effet, sous de grièves peines contre ceux qui manqueroient à s'y trouver; & qu'il avoit donné des uniformes à tous ces gens ramassés, dans la persuasion, quoiqu'il connoisse nos forces, que cette multitude nous effrayeroit & nous engageroit à abandonner la Forteresse. Si cette tentative échouoit, l'on étoit dans l'attente, qu'il se désisteroit de son entreprise & leveroit le siège, en se retirant avec ce qui lui reste de son Armée. „

„ On dit aussi que, pour faire d'autant mieux réussir son projet, le Souverain Maure fait travailler à ses mines, dans la vûe de faire précéder son assaut par l'explosion de quelques fourneaux contre nos principaux Forts & de jeter, tant par ce moyen que par le feu continu & redoublé de ses mortiers, d'autant plus de confusion parmi nous. En attendant qu'il exécute ses dispositions, j'ai profité de ces avis pour me mettre en état de le recevoir, & j'ai pris les mesures nécessaires pour rabattre l'orgueil de l'ennemi. En un mot, je puis assurer Votre Excellence, que ni moi ni la Garnison n'oublierons rien pour la défense de la Place qui nous a été confiée; & j'espère que nous acquerrons cette gloire, que nous désirons ardemment, chaque individu étant fermement résolu à répandre la dernière goutte de son sang pour l'honneur des armes du Roi & celui de la Nation. „

S U E D E.

STOCKHOLM (*le premier Mars.*) On se plaint beaucoup ici de la rareté des espèces

& du haut prix du cours du change ; à ce mal se joint la cherté de quelques denrées , & le déprissement des biens-fonds , qui se donnent presque pour rien dans les ventes publiques , fréquemment occasionnées par le besoin d'argent. Plusieurs personnes souhaitent vivement que l'on publie par la voie de l'impression , les conseils que donne le Roi pour le rétablissement des finances , du commerce & de l'économie , pour que les mesures qu'il prend parviennent à la connoissance de tout le monde , & qu'on puisse reconnoître les personnes qui ont proposé , & fait des arrangements contraires au bien du Peuple qui souffre encore des suites de l'anarchie. Il y a une infinité de citoyens qui soupçonnent , peut-être mal-à-propos , une certaine personne d'être la cause de la plupart des maux dont on se plaint. Mais après tant d'années de troubles , il est bien difficile de porter à cet égard un jugement qui ne soit pas susceptible de correctif ; il s'agit de remettre les choses sur un bon pied ; c'est à quoi le Roi s'occupe sans cesse , & il faut du tems pour fermer des plaies qui saignent encore. Le Roi n'est pas disposé à permettre les perquisitions ; la jalousie , l'envie & la haine ne sont pas encore parfaitement éteintes ; cet ouvrage demande une génération. Nos papiers publics en parlant sur ce ton , semblent annoncer quelque changement favorable , sur lequel on a jugé à propos de présenter le Public pour s'assurer d'avance de son approbation , & imposer

silence aux esprits inquiets , toujours prêts à semer de mauvais conseils.

Le Roi aiant assisté plusieurs fois à l'assemblée du Sénat , l'on apprend que l'affaire du Baron Hamilton y a été terminée. Ce Seigneur avoit été accusé par le Chancelier de Justice de quelques prévarications dans sa charge de Gouverneur de Province ; mais , aiant déjà été presqu'entièrement absous par la Cour de Justice de cette Ville , qui a examiné l'affaire en première instance , on croit qu'il obtiendra un jugement favorable.

Il y a ici une feuille qui paroît tous les jours sous le titre de *Nouvelles de toutes sortes*. Comme depuis quelque-tems cette feuille est remplie de satyres & de calomnies personnelles , il a été ordonné par un rescrit du Chancelier de cette Ville à l'un des Fiscaux , d'en faire chaque fois une censure très-exacte , & de n'y rien laisser qui attaque l'honneur des citoïens. Ce qui déplaît fort à nos beaux esprits qui murmurent de ce qu'on porte atteinte à la liberté de la presse.

Le 3 du mois dernier une escouade d'un Bas-Officier & de seize Soldats du Régiment Roïal d'Artillerie fut envoyée d'ici à la Verrerie près de Biorkends , d'où elle revint avec dix-sept prisonniers , parmi lesquels il y en a cinq qui ont assassiné le Sr. Wiberg , l'un des Visiteurs ou Emploïés préposés à veiller à l'exécution de la défense de distiller les grains , dont nous avons parlé. La Commission , établie pour juger ces meurtres

V. le dern.
Journal , p.
429.

triers, a déjà porté la sentence, qui a été confirmée par le Tribunal-Suprême. Cinq de ces malheureux les plus coupables ont été condamnés à avoir la tête & le poing coupés, & plantés sur un poteau ; quatre autres à être décapités ; deux femmes au fouet, & le reste à la prison ou à des amendes. Le Roi a fait grace à ceux qui avoient recelé les criminels.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 12 Mars.*) Avant d'employer la voie des armes pour soumettre les Américains, le Lord Nort a proposé un Bill qui a été adopté par le Parlement, pour accorder aux Américains le pouvoir de se taxer eux-mêmes, sous l'approbation du Roi & du Parlement. Les uns envisagent cette démarche comme une marque de timidité & d'irrésolution ; ils prétendent que le Ministre entrevoit qu'il s'est déjà attiré beaucoup de désagréments par son entêtement à vouloir forcer les Colonies à subir le joug ; mais il paroît au contraire qu'il manifeste sa fermeté par sa modération. Si après une tendresse marquée pour les Américains égarés, ils persistent dans leur défobéissance, le ciel & la terre approuveront la conduite de cette Nation pour le maintien de ses droits légitimes. On offre aux Américains la branche d'olivier & l'épée. C'est à eux à opter ; & quoique l'on désire sincèrement qu'ils choisissent la première, ils verront que la dernière
agira

agira efficacement, au cas qu'ils rejettent la seule proposition que cette Nation puisse leur accorder, & qui soit compatible avec son intérêt, son honneur & sa dignité.

On voit circuler divers extraits de lettres, dont les unes parlent toujours sur le même ton de la fermentation qui regne dans l'Amérique-septentrionale : suivant d'autres au contraire, on a changé d'avis dans la Nouvelle-York, ou du moins dans une partie de cette Province. Dans une lettre, écrite de la Ville de ce nom le premier Février, il est dit, qu'à l'ouverture de l'assemblée générale il avoit été d'abord résolu *de sommer les membres de la partie septentrionale de cette Province, qui étoient absens, de s'y rendre, parce qu'il s'agissoit de délibérer sur des affaires de la dernière importance ; mais que, malgré cette résolution, toute raisonnable qu'elle fût, on avoit procédé aux délibérations, & le résultat avoit été " de ne faire* „ aucun cas de celui du Congrès-général „ tenu au mois de Septembre à Philadelphie, „ & de s'adresser au Roi & au Parlement „ pour obtenir le rétablissement du bon ordre & de la tranquillité. „ Une autre lettre de la même Ville, du 2 Février, porte, qu'un grand nombre de Francienanciers de Kingston, Hurley, Marble-town, Rochester, & New-Pfaltz, s'étant assemblés à Hurley le 6 Janvier, avoient résolu *de se conformer entièrement à ce qui avoit été déterminé à ce Congrès.* Cette différence dans les nouvelles qu'on reçoit de ce pays, marque assez

que l'union y est altérée , & qu'une partie des habitans se rapproche de l'obéissance due à la Mere-Patrie.

Le 14 du mois passé , le Comte d'Effingham , un des Pairs du parti de l'opposition , dénonça à la Chambre une Brochure , qui venoit de paroître , ayant pour titre : *Considération sur la crise présente , eu égard à l'Amérique*. On en lut quelques passages ; & l'on y observa entre-autres les traits suivans. *Les Taxes , selon notre Constitution , ne sont point des Contributions volontaires du Peuple. Si les Communes refusent d'accorder les Subsidés annuels , le Roi , qui est la Puissance exécutrice , peut les lever légalement SANS LEUR CONSENTEMENT. Il peut le faire pareillement , lorsque la Nation est menacée ou envahie par un ennemi étranger , vu que la nécessité doit servir de règle dans ces occasions , & que la sûreté de la Nation ne doit point dépendre d'une majorité des Communes , qui , par des vûes particulières ou par caprice , refuseroit de pourvoir au maintien du Gouvernement , &c.* Le Comte d'Effingham , après avoir remarqué , que deux de nos Rois avoient payé fort cher des maximes aussi pernicieuses , conclut que , la publication de pareils Ecrits annonçant des révolutions , on ne manqueroit pas d'attribuer de mauvaises intentions au Ministère , si l'on n'arrêtoit promptement le cours de celui-ci : En conséquence il proposa les résolutions suivantes , savoir :

Que cette Brochure est un Libelle faux , malicieux & dangereux , tendant à la subversion des principes de la glorieuse révolution , à laquelle nous sommes redevables de notre précieuse Constitution actuelle & des droits du Peuple.

Qu'un exemplaire de cette Brochure soit brûlé , le 6 Mars , par la main du Bourreau dans la cour du vieux Palais , & un autre le 7 à la Bourse , en présence des Shérifs :

Et que ces résolutions fussent communiquées , le 27 du courant , aux Communes dans une conférence , pour avoir leur concours.

Les deux Chambres agréèrent ces résolutions.

Les Seigneurs de retour dans la leur , le Comte de Radnor, du même parti que le Comte d'Effingham, dénonça un autre Ecrit , intitulé : *La Crise*, N^o. III. du 4 Février, publié par T. Shaw, comme *faux , scandaleux , séditieux , en ce qu'il réfléchissoit malicieusement sur la personne & le gouvernement du Roi & sur les deux Chambres du Parlement*. Deux ou trois Pairs voulurent y ajouter la qualification de *traître*. Ceci occasionna des débats très-vifs. Le Comte de Radnor avoit admis cette addition ; mais les Ducs de Richmond & de Manchester la rejetterent, comme n'étant pas applicable au sujet, suivant le Statut de la vingt-cinquième année d'Edouard III. où le crime de *Trahison* est défini. Le Comte d'Effingham fut de leur avis. Ils furent combattus par les Comtes de Pomfret & de Suffolk , ainsi que par le Comte de Sandwich , qui dans la chaleur du discours imputa aux Ducs de Richmond & de Manchester un penchant à soutenir de pareilles productions inflammatoires.

Tandis que l'on débattoit cette affaire dans la Chambre des Seigneurs, on l'agitoit aussi dans celle des Communes, qui fit demander une conférence à ce sujet. Les Communes avoient qualifié la Brochure de *séditieuse* , & non de *traître*, ce qui n'échappa point au Duc de Richmond , qui ne manqua pas de relancer le Comte de Sandwich à cette occasion. L'Ecrit fut condamné au feu, ainsi que le précédent, & le Procureur-Général autorisé à poursuivre l'Auteur, l'Editeur & l'Imprimeur.

Un vieillard presque centenaire , tailleur de son métier, fait aujourd'hui le sujet de presque toutes les conversations de Londres. Il a douze fils, tous soldats , qui n'ont que leur solde pour vivre , qui pourroient soutenir leur pere , s'ils étoient réunis. Il y a quelque-tems qu'ils obtinrent un congé dont ils profiterent pour venir voir le vieillard. Ils le trouverent sans pain. Point de pain , s'écria l'un , & avoir donné douze défenseurs à la Patrie ! il faut que notre bon pere soit assisté. Mais comment ? N'y a-t-il pas un Lombard ici, dit le plus jeune après un moment

de réflexion ? --- Un Lombard ! qu'en attendre ? Il n'est bon qu'à ruiner totalement le malheureux qui y porte sa dernière ressource pour ne plus la revoir faute de pouvoir la dégager. Mais qu'en ferions-nous ? avons-nous quelque chose à y porter ? car on ne prête rien sans sûretés. --- Nous n'avons rien , reprit le jeune homme. Vous allez voir. Notre pere a été tailleur ; il a exercé long-tems ce métier ; il meurt de faim ; cela prouve sa probité ; nous sommes tous au service depuis quelques années ; personne ne peut nous reprocher la moindre chose contre l'honneur. Mettons cet honneur en gage ; on nous confiera bien 50 livres sur ce dépôt. Cette idée fut approuvée unanimement , & les freres écrivirent & signerent tous ce billet. " Douze Anglois, fils
 „ d'un tailleur , réduit à la plus grande pauvreté , à l'âge de près de cent ans , servent tous
 „ douze le Roi & sa Patrie avec zèle ; ils demandent
 „ à la Direction du Lombard la somme
 „ de 50 livres pour soulager leur infortuné pere.
 „ Pour sûreté de cette somme ils engagent leur
 „ honneur , & promettent le remboursement
 „ dans le terme d'une année. „ Ils firent porter
 ce billet à la Direction du Lombard , & allerent eux-mêmes en chercher la réponse. Elle fut favorable ; on leur donna les 50 livres , & on déchira le billet. On promit de fournir aux besoins du vieillard pendant sa vie. Cette anecdote n'a pas été plutôt rendue publique , que grands , petits , riches & pauvres se sont transportés chez le tailleur pour le voir ; personne n'est venu les mains vuides ; & le vieillard est actuellement à son aise ; il est même en état de laisser après lui un petit fond qui servira à récompenser la piété filiale de ses douze fils.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le premier Mars.*) Mr. le Baron de Breteuil , Ambassadeur-extraordinaire du Roi Très-Chrétien en cette Cour,

ent le 19 du mois passé ses premières audiences de l'Empereur & de l'Impératrice-Reine. Le lendemain, Madame la Duchesse de Saxe-Teschén & Mgr. le Duc son Epoux, sont partis pour Presbourg.

Outre plusieurs Seigneurs Polonois qui sont ici, on y attend encore l'Archevêque de Lemberg, qui doit prêter le serment de fidélité entre les mains de Leurs Maj. Imp. comme Conseiller intime.

La Gazette Françoisé de cette Ville a annoncé l'élection d'un nouveau Pontife en ces termes. “ Un courier, dépêché le 15
 „ de ce mois par le Prince Corfini, Ambassa-
 „ deur de LL. MM. Imp. & R. A. à Rome,
 „ en est arrivé ici le 22 à trois heures &
 „ demie après-midi, avec l'agréable nouvel-
 „ le, que le Cardinal Migazzi, chargé par
 „ LL. MM. de ce qu'on nomme *il Segreto*,
 „ avoit, comme premier des Cardinaux de
 „ la nomination des Couronnes, & comme
 „ Médiateur, proposé au Sacré-Collège le
 „ Cardinal Braschi pour Chef visible de
 „ l'Eglise; & que le même jour 15, ce Car-
 „ dinal avoit été unanimement élu Pape,
 „ & annoncé sous le nom de Pie VI au
 „ Peuple, qui en avoit marqué la plus
 „ grande satisfaction. „

Une lettre de Pesth en date du 25 Février mande ce qui suit. “ On a essuïé ici une
 „ inondation, dont on a peu d'exemples.
 „ Le 15 de ce mois à neuf heures du soir,
 „ lorsqu'on ne songeoit qu'à s'amuser, à se
 „ divertir, & à prendre les plaisirs du car-

„ naval, la glace qui couvroit le Danube à
„ une épaisseur extraordinaire, commença
„ tout-à-coup à se rompre, mais le fleuve
„ ne charia qu'à onze heures. Les eaux
„ crurent toujours successivement, parce
„ que malheureusement la glace qui étoit au-
„ dessous & plus forte ne se rompit point,
„ & les glaçons s'amoncelèrent à la hau-
„ teur des maisons. A Bude & à Pesth,
„ où le Danube a moins de largeur, ils
„ formerent des espèces de montagnes en-
„ tassées les unes sur les autres, qui arrête-
„ rent le cours des eaux & les firent haus-
„ ser depuis ce moment jusqu'au lendemain
„ trois heures du matin, de façon qu'elles
„ se trouverent au niveau du Bureau à sel,
„ qui le 17 fut à plus de deux pieds & de-
„ mi sous l'eau. On évalua à 900 le nom-
„ bre des maisons qui sont entièrement
„ écroulées & il ne reste rien du fauxbourg,
„ ni des métairies qui y étoient. On ne
„ voit plus que deux maisons au-delà du
„ Calvaire & l'on prétend qu'il n'en est
„ point dans la Ville, qui ne soit plus ou
„ moins endommagée; en outre plusieurs
„ personnes assurèrent avoir ressenti pendant
„ ce tems différentes secousses de tremble-
„ ment de terre; ce qui paroît d'autant plus
„ vraisemblable, que les maisons les plus
„ solides sont crevassées. Elles sont toutes
„ abimées dans la rue dite Müllergass & per-
„ sonne n'en a pu rien sauver. Le vieux
„ Bude & le Neustift ne forment plus qu'un
„ monceau de pierres. L'Isle de Raczko-

„ wer, où il y avoit 18 villages, a été fi
„ maltraitée, qu'on dit qu'il ne s'en est sau-
„ vé qu'une seule personne & qu'on n'y
„ découvre plus que le sommet de quelques
„ vieux arbres, qui seuls sont restés sur
„ pied. Pendant tout ce désastre, on s'est
„ sauvé jusques sur les toits, parce que les
„ eaux entroient par les fenêtres des premiers
„ étages des plus hautes maisons. On doit
„ rapporter pour l'honneur de l'humanité
„ ce qu'à fait dans ces affreuses circonstan-
„ ces, le Comte de Caroli. Ce Seigneur a
„ recueilli chez lui les pauvres qui étoient
„ sans habitation : il les a logés & ne s'est
„ réservé qu'une seule chambre. „

Les nouvelles qu'on a eues du débordement du Wagg, sont aussi très-affligeantes. A Neuhaufel on a retiré des eaux huit enfans vivans; mais on ne fait pas à qui ils appartiennent. A Bischtfschan on a trouvé le corps d'un homme, qui à ses vêtemens paroît être de considération, mais tellement défiguré qu'on n'a pu le reconnoître. On fait jusqu'à présent que le Wagg a emporté à Felfo-Szelibe dix maisons, à Toloufch huit, à Gutta treize; le Danube trente-huit à Reté.

MANHEIM (le 10 Mars.) Le Général-Major Baron de Ried est arrivé ici le 2 après-midi annoncer au Sérénissime Electeur l'arrivée de Mgr. l'Archiduc Maximilien, qui est effectivement arrivé aujourd'hui, sous le nom de Comte de Burgaw, ac-

compagné de LL. EE. Mrs. les Comtes de Rosenberg & de Lamberg.

BRESLAU (*le 20 Février.*) La culture du lin est par tout une branche de commerce intéressante, & principalement pour cette Province, où il en croît en grande quantité. Les encouragemens accordés depuis long-tems pour cette partie, ont produit le plus heureux effet qu'on en pouvoit attendre, & les recherches qu'on a faites à cet égard, ont conduit à des découvertes qui ont disposé les esprits à sacrifier la routine à l'expérience. Le hasard a aussi fait quelque chose pour cette culture : des tiges de lin trouvées dans des champs où il y avoit eu de l'avoine, & où elles prospéroient à côté des terres ensemencées de lin qui y dépérissoit, ont fait prendre à divers agriculteurs le parti de semer leurs lins dans les champs où ils avoient moissonné l'avoine, & de semer de l'avoine où étoit le lin. Ces essais ont bien réussi, & on les continue avec le même succès.

HAMBOURG (*le 1 Mars.*) Le corps de nos Négocians fut convoqué ces jours-ci; & on leur notifia, que Mr. Matthias, Résident du Roi de la Grande-Bretagne, avoit fait au Sénat de cette Ville la même déclaration, que les Ministres de ce Monarque ont faite à d'autres Nations commerçantes; savoir : “ Que les Négocians de Hambourg „ devoient se garder d'envoier, directement „ ou indirectement, aux Sujets des Colonies Britanniques dans l'Amérique-septentrionale, aucun secours de quelques na-

„ ture qu'ils pussent être , sans quoi ils
„ n'auroient qu'à s'en prendre à leur pro-
„ pre imprudence , s'ils faisoient des pertes
„ à cette occasion. „

On mande de Coppenhague que plusieurs personnes y ont été arrêtées & conduites en prison , entr'autres le Sr. Sarti , Maître de la Chapelle du Roi , sans qu'on sache positivement les motifs qui leur ont attiré cette disgrâce.

I T A L I E.

BOULOGNE (*le 4 Mars.*) Ceux qui connoissent la sage politique du Conclave , en admirent avec raison , comme un de ses plus grands chef-d'œuvres l'élection du Pape actuel. Il y a peu d'exemples d'un Cardinal qui après avoir manqué une fois la Tiare , ait été remis comme celui-ci sur les rangs avec autant de succès. Toutes les lettres de Rome font le plus grand éloge du nouveau Souverain Pontife. Il y est représenté comme un politique profond , aiant de grandes vûes , aussi ferme dans ses desseins que plein de droiture & d'équité , vertus qui lui ont concilié l'amour & le respect du Sacré-Col-lège. Voici quelques anecdotes qui préparèrent son avènement à cette grande dignité. “ Il commença ses études à Boulogne où il eut occasion de se faire connoître aux Marquis Ghislieri , comme leur étant allié , & dès sa plus tendre jeunesse on remarqua qu'il avoit beaucoup de vénération pour le St. Pape Pie V , qui étoit de la Famille que

nous venons de nommer. Le jeune Braschi étant venu à Rome avec le Prélat Jean-Charles Bandi, son oncle, aujourd'hui Evêque d'Imola, il y reprit le cours de ses études. Etant allé passer les vacances de l'Automne dans une campagne où le Cardinal Ruffo avoit une maison, il eut occasion de faire sa connoissance. Il ne cacha pas à cette Eminence l'état de sa fortune; il lui avoua qu'il ne pouvoit plus soutenir les dépenses que lui occasionnoit le séjour de la Capitale, & lui témoigna le désir qu'il auroit d'être attaché à sa personne. Le Cardinal admira la vivacité, la présence d'esprit du jeune Braschi, il prit du goût pour lui, lui accorda tout ce qu'il demandoit & le retint dès ce moment auprès de lui. L'Auditeur du Cardinal Ruffo étant venu à mourir quelque-tems après, il donna cette place à son protégé; & lorsque cette Eminence dut paier elle-même le tribut à la nature, elle n'oublia pas son Auditeur & le recommanda fortement au Pape Benoît XIV, qui l'assista & se chargea de l'avancement de sa fortune. Après la mort de ce Pontife, il fut nommé Auditeur du Cardinal Charles Rezzonico, qui aiant lui-même été promu à la charge de Camerlingue, sous le Pontificat de Clément XIII, son oncle, le fit nommer Trésorier de la Chambre Apostolique, ce qui étoit le dernier pas vers la Pourpre à laquelle il fut élevé, au mois d'Avril 1773. „

On attribue son élévation au Pontificat principalement au Cardinal Jean-Baptiste

Rezzonico, qui pendant tout le Conclave a fait paroître tant de prudence & d'habileté, qu'on le regardoit comme le chef du Parti des Zelés, & que celui des Cours, voyant toutes ses mesures rompues par la prévoyance & l'adresse de ce Cardinal, le craignoit plus que tout autre. On fait, que déjà le 27 Décembre le Parti des Zelés, dont étoit le Cardinal Braschi, avoit réussi à lui procurer jusqu'à 28 voix ; mais qu'alors le Cardinal Orfini lui fut contraire ; de sorte qu'il paroïssoit ne plus devoir être question de lui. Cependant le Parti des Cours, vaincu par la fermeté inébranlable des Zelés, a enfin donné les mains à son élection, comme créature du Pape Ganganelli.

Ce Pontife a donné avant son exaltation plusieurs marques de fermeté, & son caractère à cet égard est généralement connu. On raconte que lorsqu'il étoit encore Trésorier de la Chambre Apostolique, il arriva que le Ministère de Naples fit arrêter & mettre en prison le courier du Pape, pour avoir distribué dans cette Ville-là des listes du tirage de la Loterie de Rome. Le Trésorier ne perdit pas cette affaire de vûe, & résolut d'avoir sa revanche. Il fut informé qu'à tel jour & à telle heure le postillon de Naples devoit entrer dans Rome avec des effets de contrebande. Il le fit veiller de près, on le surprit en fraude, & il fut mis aux fers avec les armes du Roi qu'il portoit sur le côté. Cet événement fit beaucoup de bruit ; & le Cardinal Orfini, Ministre de Naples, s'en

plaignit vivement & demanda satisfaction. Le Trésorier lui répondit que le Pape étoit Souverain comme le Roi de Naples ; & que si l'on ne respectoit pas là les armes du Pontife , on étoit autorisé ici à user de représailles. Cette réponse parut peremptoire & l'affaire en resta-là. On assûre que lorsque les Cardinaux allerent lui annoncer qu'il avoit réuni le plus grand nombre de suffrages , & que la Tiare étoit à sa disposition s'il vouloit l'accepter , il déclara franchement aux sacrés Electeurs qu'ils songeassent à ce qu'ils alloient faire avant que de prendre une résolution définitive ; ajoutant que pour lui il ne se sentoît pas disposé à changer de façon de penser en devenant Souverain-Pontife.

VENISE (*le premier Mars.*) Les détails qu'on reçoit des excès commis par les forbans dans l'Archipel , sont des plus défolans. On compte que déjà seize bâtimens François , dont on n'a point de nouvelles , ont été la victime de leur fureur. Un vaisseau appartenant à la maison Bernardi de cette Ville , & commandé par le Capitaine François Zane , a essuié un sort à peu près pareil. Forcé par la tempête de se réfugier dans le Port de Celidroni , endroit presque désert , il y vit entrer quelque-tems après une galiote avec pavillon Turc , qui lui tira un coup de canon à balle. Le Capitaine lui répondit par trois coups sans balle ; mais la galiote lui tira de nouveau deux coups chargés. Le Sr. François Zane voyant ainsi que les hostilités étoient

férieuses, & que vraisemblablement ce navire étoit pirate, envoya quelques-uns de ses gens à terre, pour aller chercher son esquif & se sauver. Dans ce moment, ces brigands s'approchèrent aussi de la côte, tuèrent deux des matelots détachés, vinrent joindre le bâtiment Vénitien, l'aborderent, taillèrent en pièces le Capitaine & deux autres marins, qui voulurent leur faire de la résistance. Le reste de l'équipage eut recours aux prières & aux supplications, qui fléchirent enfin ces assassins.

Le 17 du mois passé le courier de Modène arriva ici au soir comme à l'ordinaire; après avoir remis sa valise, il se retira pour aller se reposer; il se plaignoit d'être malade; le lendemain de grand matin il sortit pour aller à la chambre de la santé, où il disoit avoir affaire. On ne l'a pas revu depuis; on a bientôt été instruit des raisons de son absence; on lui avoit confié des bijoux précieux pour plusieurs de nos Marchands, & il a disparu avec eux; on évalue leur prix à 12 mille séquins.

BASTIA (le 16 Février.) Le Général Comte de Narbonne a pris la route des montagnes, dans le dessein d'y éteindre la race des perturbateurs du repos public. Zampalini, qui cherchoit à capituler avec la France, vouloit qu'on lui donnât 800 scudis; qu'on lui laissât ses armes, ses bagages avec ses compagnons & la liberté d'aller, où il lui plairoit; mais voyant qu'on n'avoit point égard à ses prétentions, il a passé le

fleuve d'Aleria, où les Troupes & les chevaux ne pouvoient se hasarder à le suivre, à cause du débordement des eaux; ainsi on n'a point réussi à le prendre vif, comme on s'en étoit flatté.

ROME (le 28 Février.) Pendant les trois jours de réjouissance qu'il y a eu en cette Capitale pour l'heureuse exaltation de Pie VI. au Pontificat, les Princes & toute la Noblesse Romaine & étrangère se sont rendus au Vatican en grand appareil, pour complimenter sur sa dignité le St. Pere, qui les a admis à lui baiser le pied & les a renvoyés gracieusement avec la Bénédiction Apostolique. Sa Sainteté a ordonné à la Ville de Cesène, sa patrie, de ne faire aucunes réjouissances pour son avènement au Thrône Pontifical, mais lui a conseillé de doter 70 jeunes filles. Il regne dans cette Capitale une satisfaction si générale, les démonstrations de joie sont si vives & si soutenues qu'on ne se souvient pas d'avoir vû ainsi éclater le sentiment public dans la création des Pontifes précédents. Après cela l'on ne peut qu'être étonné de l'imposture de quelques Nouvellistes étrangers qui pour étaler une érudition pédantesque par le récit de deux mauvais vers latins (†), ont assuré que le Peuple avoit été consterné par l'exaltation de Pie VI.

* Alexan-
des VI.

(†) *Sextus Tarquinius, sextus Nero, sextus & ipse **
Semper sub sextis perdita Roma fuit.

Le 22 de ce mois le Pape a été sacré & couronné dans l'Eglise du Vatican avec les cérémonies ordinaires & a donné la Bénédiction, accompagnée d'une Indulgence plénière, à tous ses fideles Sujets qui étoient accourus en foule pour cette double cérémonie. Le 26 Sa Sainteté a fait la fonction d'ouvrir la Porte-Sainte de la Basilique de St. Pierre au Vatican, tandis que trois Cardinaux, qu'il avoit nommés à cet effet Cardinaux *a latere*, faisoient la même cérémonie dans les trois autres Eglises Patriarcales; favoir, le Cardinal-Doïen à celle de St. Paul, hors les murs; les Cardinaux Marefoschi & Colonna aux Basiliques de St. Jean de Latran & de Ste. Marie-Majeure, dont ils sont l'un & l'autre Archiprêtres. Cette cérémonie avoit été annoncée, la veille, par le son des cloches de toutes les Eglises.

Le discours du Pape au Sacré-Collége, après son élection, fut analogue aux circonstances, où se trouve actuellement le St. Siège, & a augmenté la vénération de tout Rome pour son auguste Personne. Il y déclara à la plus grande satisfaction des Cardinaux que, bien loin de les négliger, il les consulteroit en tout & leur témoigneroit cette confiance que mériteroient leurs services & leurs talents.

Sa Sainteté ne passe aucun jour sans se rendre à l'Eglise de St. Pierre, où elle reste plus d'une heure en prière devant le St. Sacrement. Toutes ses actions sont marquées au coin du sentiment, de la reconnoissance

& d'une parfaite constance dans ses anciennes liaisons. Un de ses premiers soins a été de prendre par lui-même connoissance de toutes les procédures faites contre les prisonniers qui sont détenus au Château St. Ange, & l'on est dans l'attente de savoir sa décision, tant sur eux, qu'à l'égard de la Congrégation particulière, établie sous le dernier Pontificat, sur les affaires des Ex-Jésuites. Elle a déjà fait remettre en liberté le Prêtre Cechini, enfermé pour les prédictions de la Prophétesse de Valentano, ainsi que l'Abbé Sartori, que l'on suppose être l'Auteur du Drame *Le Conclave* : ce qu'il y a de plus admirable, c'est que le Cardinal Zelada, qui est le plus maltraité dans cette pièce, a été le premier à solliciter sa grace.

On a déjà plusieurs marques de sa fermeté. Le Général des Freres-Mineurs s'étant présenté à son audience pour lui faire sa cour, Sa Sainteté le reçut avec distinction ; mais étant venue sur le chapitre du Frere Buon-tempi, elle déclara vouloir qu'il fût gardé à vûe dans son Couvent, sans qu'il pût sortir de la maison ; & qu'il lui fût défendu de porter une espèce d'habit de Chanoine qu'il s'étoit donné. --- Lorsque le Prélat Alfani se présenta à son audience, il lui dit : *Monsieur, vous voyez que Dieu m'a élevé à cette dignité suprême ; mais ce n'est pas pour me venger des torts qu'on m'a faits ci-devant.* --- Sa Sainteté a donné des ordres précis pour faire rendre compte au Sr. Bischi

de son administration de l'annone , & cela dans un tems prescrit.

Le Cardinal Malvezzi n'ayant pas voulu renoncer à son Archevêché , le Cardinal Negroni l'a remplacé dans la charge de Pro-Dataire , & le Cardinal Conti a été nommé Secrétaire des Brefs. Voici quelques autres graces ou emplois accordés par le Pontife : "une pension de 500 scudis au Cardinal Spinola ; une Abbaye de Perouse au Cardinal Delci ; une pension de 300 scudis au Cardinal Véterani ; le Cardinal Torregiani Secrétaire du St. Office ; le Cardinal Jean-François Albani Préfet du Concile ; un magnifique carrosse, travaillé dans le dernier goût avec une couple de chevaux & leurs harnois, au Cardinal Buffalini ; Mgr. Potenziani continué Gouverneur de Rome ; Mgr. Calcagnini, actuellement Nonce à Naples, déclaré Maître de Chambre de S. S. ; Mgr. Joseph Albani Clerc de ladite Chambre à la place de feu Mgr. Ghigi ; Mgr. Boccapaduli confirmé Aumônier intime de S. S. ; Mgr. Federici continué Secrétaire *della Cifra* ; le Prélat della Somaglia Secrétaire des Indulgences ; les Prélats Stay & Buonamici confirmés dans leurs charges ; les Princes Emile Altieri & Benoît Giustiniani continués Capitaines des deux Compagnies de Chevaux-Legers ; le Canoniat du Prélat Potenziani conféré au neveu du Cardinal Buffalini ; l'Avocat Carlo-Luti nommé Sous-Dataire du Pape ; Maître de sa Garde-robe l'Abbé Coppari qui étoit son Auditeur ; Mr. Jean Bap-

tiste Collicola Montioni son Grand-Fourier à la place du Marquis Massimi ; le Marquis Jérôme Serlupi Crescenzi continué son Ecuyer ; Camériers secrets de cape & d'épée avec un appointement Mr. Jean - Baptiste Cenci confirmé , & le Marquis Razzi substitué à la place du Marquis Innocent Muti remercié ; Camériers à brevet la propre Famille d'Antichambre de S. S. & les Chanoines Lucatelli & Agher ; le Docteur Salicetti son Médecin , & le Docteur Viviani Médecin de sa suite ; Maître-d'Hôtel Mr. Antoine Fratini ; Mr. Casali remis en possession de Sous-Fourier & le Sr. Lovati renvoyé ; les Sieurs Ippoliti & Muciolini congédiés de la Daterie , qui y furent placés par le feu Pape & les Avocats Ghinardi & Costantini , réintégrés dans leurs postes. „ Quelques uns de ces changemens ont fait une grande sensation , sur-tout celui qui renvoie le Marquis Massimi , dont le crédit étoit fort grand sous le dernier Pontificat ; on disoit à cette occasion : *Si hoc in maximis , quid in minimis ?*

L'Abbé de Beaumont Conclaviste du Cardinal de Luynes aiant présenté une supplique au Pape , S. S. après l'avoir lue , lui dit : *Je vous accorde votre demande , comme une chose qui vous est due : si c'étoit une grace , je m'empresserois également de la signer en considération d'un nom qui me rappelle votre oncle , ce saint Archevêque , qui est une des plus grandes lumières que possède aujourd'hui l'Eglise Catholique.*

F R A N C E.

PARIS (*le 12 Mars.*) Le 7 de ce mois, Mgr. le Comte d'Artois fit son entrée publique en cette Capitale. Le tems étoit fort mauvais ; il plut toute la journée. Après avoir dîné aux Tuileries ce Prince alla à l'Opéra voir représenter Iphigenie. Le Lieutenant-général de Police & le Prévôt des Marchands se sont trouvés dans tous les endroits où le Prince s'est arrêté , & les Gardes-Françoises & Suisses étoient sous les armes.

On voit par l'Arrêt de suppression du Mémoire de Mr. de Beaumarchais que le Conseil s'est servi de ces mots : *Expressions contraires au respect dû à la justice de Sa Majesté*, pour éluder de qualifier le Tribunal qui existoit au Palais en 1773. Les Avocats Yont aussi fort embarrassés quand ils sont forcés de citer ce Tribunal ou celui des Conseils supérieurs ; ils emploient le terme de *Justice d'alors*, *Tribunal*, &c., & à l'égard de leurs Arrêts ; ceux de *Jugemens en forme d'Arrêts*, &c. --- Le Sr. Droux, Avocat au Conseil, qui avoit vainement entrepris de défendre la cause des Verons au Conseil pour obtenir la cassation de leur Jugement, voudroit racrocher cette affaire au Parlement par le témoin Gilbert, condamné à un plus amplement informé. --- Le même Avocat a présenté une requête au Parlement pour qu'il lui soit permis de poursuivre l'Avocat Linguet com-

me calomniateur, sur ce qu'il a dit à son égard lorsqu'il a répondu aux reproches que les Avocats lui faisoient de ne s'être pas lavé de l'accusation *d'être suborneur de témoins*, faite par ledit Sr. Droux dans sa requête au Conseil pour les Verons.

On croïoit qu'après le dernier Arrêt du Parlement touchant Mr. Linguet, cet Avocat ne songeroit plus à rentrer au Barreau. On s'est trompé. Aïant présenté requête en opposition à cet Arrêt du 4 Février, le Parlement lui indiqua ces jours-ci une audience pour l'entendre à huis clos, même pour les Avocats. En conséquence il plaïda contradictoirement avec Mr. le Procureur-général, en la Grand'Chambre, où Madame la Comtesse de Béthune avoit eu seule la permission d'entrer. Les Juges délibérèrent près de deux heures, & leur Arrêt, presque entièrement conforme aux conclusions de Mr. Seguier, porte en substance ce qui suit.

La Cour, avant faire droit, ordonne que dans jeudi prochain les Avocats convoqueront en la manière accoutumée une Assemblée-générale, en laquelle Linguet sera tenu de se rendre seul, pour entendre les griefs, qui pourroient lui être proposés, sauf audit Linguet à y répondre : Ordonne qu'à ladite Assemblée ne pourront assister les Avocats, qui ont réclamé la radiation dudit Linguet, lors du Jugement du 11 Février 1774, ni ceux contre lesquels a été formée demande en prise à justice ; pour sur le compte qui sera rendu de ladite délibération être par le Procureur-

général requis, & par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra, toutes choses demeurant en état.

Cette tournure favorable, que l'affaire du Sr. Linguet paroît prendre pour lui, a étonné l'Ordre des Avocats, qui, d'après les assurances que Mr. le Premier-Président avoit faites au Bâtonier, croïoient, que la discipline de leur Corps ne souffriroit point d'atteinte, & que le Sr. Linguet seroit déclaré purement non-recevable en ses demandes. Ils se sont rendu chez Mr. le Premier-Président pour faire de vives représentations. Ce Magistrat leur promit d'en rendre compte à la Cour; ce qu'ayant fait le lendemain 6, elle arrêta, " Qu'elle n'avoit „ point entendu par son Arrêt du 4 préju- „ dicier à la discipline de l'Ordre, mais „ s'assurer quel sera son vœu, lorsqu'il aura „ entendu Linguet dans une Assemblée „ tranquille. „

Les défenses de Mad. de St. Vincent sont contenues dans deux requêtes qu'elle a fait imprimer. Dans la première adressée au Parlement, elle demande la nullité des procédures qu'on a ourdies contre elle, & les personnes qu'on lui associe gratuitement comme complices de la fabrication de 31 pièces arguées de faux. Elle reproche à Mr. le Maréchal de l'avoir ravie à sa famille en la faisant voyager de Province en Province. Elle fait ensuite un détail très-ample des faits; elle parle de son mariage avec Mr. de St. Vincent, de sa connoissance avec Mr. de

Richelieu, de sa correspondance avec lui, de l'attention qu'il avoit de lui écrire toutes les semaines, des réponses qu'elle lui faisoit, de la protection qu'il lui promit; du mandat de mille écus qu'il lui fit passer pour l'en convaincre. Elle regardoit, dit-elle, cette générosité comme l'effet de sa grandeur d'ame, & elle en espéroit autant annuellement; mais ce furent les colonnes d'Hercule. Les lettres devinrent plus pressantes; il la plaignoit d'être sous des grilles; il traitoit de barbare captivité cette précaution de ses parents, & lui promettoit en nouvel *Achille* de l'en délivrer. Il tint parole; mais cette liberté fut précédée de beaucoup d'obstacles, de beaucoup d'oppositions de la part de la famille. Enfin après mille cascades elle vint à Paris. Viennent ensuite une multitude de nouveaux faits, dont les principaux apprennent comment les billets en question sont parvenus à Mad. de St. Vincent. Delà elle passe au détail des premières procédures faites contre elle, & qu'elle soutient notoirement incomplètes & vexatoires, &c.

Malgré la misère du tems, la disette & l'épizootie, les plaisirs du carnaval ont été plus bruyants cette année qu'ils ne l'avoient été depuis long-tems. Les sociétés ont été des plus agréables, les assemblées nombreuses, les bals de l'Opéra très-suivis. Les trois derniers jours du carnaval ont fourni même un spectacle dont on avoit en quelque sorte perdu le souvenir. On ne croit pas exagérer en assurant qu'un sixième de cette Capi-

taie s'étoit déguisé. On rencontroit dans toutes les rues des compagnies de mascarades. Le mardi-gras sur-tout fut le plus brillant. Le fauxbourg St. Antoine étoit inondé de masques de tout rang & de toute espèce, qui s'y étoient rassemblés. Le nombre en étoit même si considérable qu'on ne pouvoit qu'avec peine parvenir à la porte St. Antoine. Les boulevards, où la beauté du tems avoit attiré un concours prodigieux, étoient fréquentés comme dans les plus beaux jours de l'été.

Mr. l'Archevêque de cette Ville a rendu un Mandement, en date du 23 Février, qui vient d'être publié, pour *permettre l'usage des ceufs pendant le carême, depuis le mercredi des Cendres exclusivement, jusqu'au vendredi de la semaine de la Passion exclusivement.* Cependant, quoique cette permission soit l'objet de la pièce, Mr. l'Archevêque n'en parle que sur la fin; & il paroît avoir eu encore plus en vûe de profiter de l'occasion, pour recommander l'observation étroite du jeûne pendant le carême, dans la crainte, que la Déclaration du Roi, en date du 25 Décembre, n'occasionne des infractions à cette pratique de la Religion. Dans cette Déclaration, Sa Majesté avoit en vûe de *remédier aux abus, qui résultoient pour le Public du privilège exclusif accordé à l'Hôtel-Dieu pour la vente & le débit de la viande pendant le carême, & de subvenir en même tems aux besoins de ceux de ses Sujets, que leur état d'infirmité met dans la nécessité de faire gras, & notamment des Pauvres malades, en leur procurant des moyens plus faciles d'avoir les secours qui leur sont indispensables.* En conséquence Sa Majesté a ordonné, " que le commerce & l'entrée des viandes, gibier & volailles, soient libres dans la Ville, fauxbourgs, & banlieue de Paris, pendant le carême; & que, pour assûrer à l'Hôtel-Dieu, le même secours qu'il avoit retiré jusqu'à présent de

„ l'exercice de son privilège , il lui soit remis
 „ une somme de 50 mille livres , à prendre sur
 „ le produit des droits aux marchés de Sceaux
 „ & entrées de Paris , régis pour le compte de
 „ Sa Maj. par ses Fermiers , & à parfaire par
 „ elle en cas d'insuffisance desdits droits , &c.
 „ Cette Déclaration a fait craindre au Prélat ,
 „ que la conformité extérieure du saint tems de
 „ carême avec les autres tems de l'année , & l'ex-
 „ position publique des alimens pros crits ne devien-
 „ nent un sujet de tentation pour les foibles , un
 „ attrait plus puissant pour la sensualité , peut-
 „ être une matiere de triomphe pour l'irréligion.
 „ En seriez-vous donc venus (dit-il) à ce degré
 „ d'aveuglement & de perversité , où , pour une si
 „ légère tentation , les ressources offertes par la
 „ bonté divine n'auroient plus d'autre effet , que
 „ celui de fortifier la révolte & de consommer l'en-
 „ durcissement ; où les moyens , établis pour répa-
 „ rer vos fautes , ne serviroient qu'à les multi-
 „ plier ? ---- C'est à nous à vous le rappeler
 „ sans cesse , à l'apprendre peut-être à ces esprits
 „ superbes , qui dans la Religion condamnent &
 „ rejettent tout , parce que dans la Religion ils
 „ ignorent & méconnoissent tout : La loi du jeûne
 „ & de l'abstinence pendant les saints jours du ca-
 „ rême n'est pas une de ces institutions récentes ,
 „ un de ces réglemens arbitraires , un de ces usages
 „ passagers , une de ces pratiques indifférentes ,
 „ contre lesquelles le raisonnement puisse prescrire ,
 „ ou la censure s'élever avec fondement. Tout en
 „ atteste au contraire l'ancienneté , l'autorité , la
 „ perpétuité , l'universalité , l'utilité. Mr. l'Arche-
 „ vêque tâche ensuite de prouver ces cinq attri-
 „ buts , quoiqu'il convienne que la discipline sur
 „ l'observation du carême n'a pas toujours été la
 „ même , & qu'elle a éprouvé divers changemens
 „ selon la diversité des tems & des Eglises : Mais
 „ jamais (dit il) ces variations n'ont influé sur
 „ le fond de la Loi. Il appuie sur l'empressement
 „ & l'obéissance , que nos Ancêtres , avec des
 „ sentimens moins sublimes & des vertus plus com-
 „ munes , conservoient pour ce saint tems. Il
 „ fait voir que l'intention du Roi n'a jamais été

„ de favoriser la licence par des secours offerts à
 „ la seule nécessité, & que S. M. a déclaré que
 „ la liberté, qu'elle accordoit, ne pouvoit ni ne
 „ devoit entraîner l'inobservation des loix de l'E-
 „ glise. Il en prend pour garants cette piété,
 „ cette droiture de cœur, cet amour de l'ordre qui
 „ caractérisent le Fils aîné de l'Eglise. Oui
 „ (ajoute-t-il) si tels devoient être les fruits de
 „ sa bienfaisance à votre égard, si l'impie qui a
 „ dit dans son cœur, "Faisons disparaître de des-
 „ sus la terre les jours du Seigneur," se croyoit
 „ en droit d'insulter aux Fidéles, en s'applaudissant
 „ de voir cette Capitale confondue en apparence
 „ avec ces Contrées malheureuses, qui ont secoué
 „ le joug de l'obéissance due à l'Eglise, --- alors
 „ coupables envers le Ciel, envers le Monarque
 „ qui n'a prétendu compâtir qu'à de légitimes be-
 „ soins, vous vous verriez justement privés d'une
 „ indulgence, qui seroit devenue une source d'a-
 „ bus. Enfin, après ces exhortations, Mr. l'Ar-
 „ chevêque passe à l'objet principal de son Man-
 „ dement. "Cependant, (dit-il) comme nous
 „ désirons contribuer au soulagement de la mi-
 „ sère publique, & faciliter, autant qu'il est en
 „ nous, l'observation du précepte de l'abstinen-
 „ ce, nous avons cru devoir déférer aux repré-
 „ sentations & au vœu des Magistrats, en ac-
 „ cordant l'adoucissement qu'ils ont jugé néces-
 „ faire. A ces causes, nous permettons l'usage
 „ des œufs pendant le carême prochain, sans
 „ toutefois que notre présente permission puisse
 „ tirer à conséquence pour l'avenir. „

Mr. le Vice-Chancelier de Maupeou aiant
 une attaque dangereuse de goutte, a fait
 demander au Roi la grace de rassembler ses
 enfans; & Sa Maj. a daigné accorder cette
 marque de bonté à un vieillard de 88 ans,
 qui a exercé 24 heures la première charge
 du Roïaume, lorsqu'il la céda à son fils.
 En conséquence Mr. le Chancelier est arri-
 vé, avec défense de voir d'autres personnes

que sa famille. Il s'est logé chez son pere & non à la Chancellerie ; & après quelque séjour il est retourné au lieu de son exil. ---
Mr. le Duc de Penthièvre est déjà de retour de Rennes avec la Princesse de Lamballe.

VERSAILLES (*le 11 Mars.*) Le Roi s'est trouvé à la magnifique fête, qui a été donnée pour Mgr. l'Archiduc Maximilien à Versailles le 27 du mois passé ; mais Sa Maj. se retira à une heure après minuit. On avoit établi une Foire dans la cour des Ecuries du Roi, où il y avoit des boutiques pour les Marchands forains & des loges pour différents Spectacles. Ceux de Nicolet & d'Audinot y furent. Les personnes, qui avoient eu des billets pour être de la fête, entroient *gratis* à ces Spectacles ; & dans chaque boutique il y avoit un Officier du Roi, qui faisoit distribuer à chacun ce qui pouvoit lui faire plaisir. Il y eut ensuite Bal paré, & le lendemain Bal masqué. La Cour a été nombreuse & des plus brillantes à cette occasion ; mais les Princes & Princesses du Sang étoient à leurs Maisons de campagne : quelques-uns l'ont vu cependant en d'autres occasions, mais sans lui parler ; & Mgr. le Duc de Chartres a soupé avec ce Prince chez Mr. le Duc de Choiseul. Les Princes du Sang se fondent sur-tout sur leur droit d'être solidairement appelés à la Couronne ; & Mgr. le Duc d'Orléans a remis de leur part au Roi un Mémoire explicatif de leurs motifs, avec la lettre que le feu Roi leur écrivit de Fontaine-

bleau pour les informer des honneurs, qu'il s'étoit fait un plaisir de rendre au Roi de Dannemarck, & leur ordonner d'aller les premiers lui faire visite. On rappelle aussi, que le Prince de Saxe, frere de feu Madame la Dauphine, & autres Princes étrangers, ont prévenu ceux du Sang, & les font allés voir : mais cette raison, ainsi que quelques autres, n'ont pas paru à tout le monde d'une justice égale. Le 2 de ce mois, Son Alt. R. après avoir pris congé du Roi & de la Famille royale, est parti pour retourner à Vienne; la dernière entrevûe de ce Prince avec la Reine a été des plus tendres, & a fait éclater leur sensibilité réciproque.

Le Roi a donné l'Abbaïe de Fontenay, Ordre de St. Benoît, Diocèse de Bayeux, à l'Abbé de Montazet, Vicaire-général de Lyon. --- Le 21 du mois passé, le Comte de Noailles, Commandant en chef de la Province de Guyenne, prit congé de Sa Majesté, pour se rendre à Bordeaux.

Mr. le Comte du Muy, Ministre de la Guerre, a dit dans une de ses grandes audiences, où il y avoit des Militaires décorés & de tout grade, que l'intention du Roi étoit de faire traiter avec distinction les Officiers de ses Troupes appliqués au maintien de la discipline & des bonnes mœurs, & qu'il ne seroit accordé aucune grace à ceux qui se ruinent au jeu, ou sont adonnés à d'autres vices.

RENNES (le 22 Février.) La clôture des Etats se fit lundi dernier. Les demandes

du Roi ont été les mêmes que celles qui furent faites dans la dernière sous le feu Roi. Elles ont toutes été accordées. Cependant celles qui concernoient les Gardes-côtes & les Maisons de force ont souffert des difficultés. On pensoit assez généralement que l'établissement des Gardes-côtes & des Maisons de force, étoit inutile. Cette considération jointe à l'état d'épuisement où se trouve la Province, avoit fait d'abord rejeter absolument ces deux dernières demandes. Mais le désir de complaire au Gouvernement, en qui on a la plus grande confiance, & à Mr. le Duc de Penthievre, a enfin entraîné le consentement des Trois-Ordres. Cette confiance au Gouvernement ne sauroit mieux être fondée. Il s'occupe sérieusement du bonheur du Roïaume. Le Roi laisse à la Province 600,000 livres par an, pour être versées dans une caisse d'amortissement, ce qui fera en deux ans, une somme de 1,200,000 livres, à l'acquit des dettes nationales.

P A Y S - B A S.

LA HAYE (*le 15 Mars.*) On conjecture que le Roi de Maroc n'a déclaré la guerre à la République, que parce qu'elle ne lui avoit pas fait des présens assez considérables; & quelque éloignée que soit une pareille conduite de la dignité convenable à un Souverain de Maroc, il paroît cependant qu'on doit lui attribuer la rupture qui a eu lieu immédiatement après que le Monarque eût vu les présens.

On a reçu de Batavia la lettre suivante en date du 12 Mai 1774. “ Les Vaisseaux de la
,, Compagnie Hollandoise des Indes-Orientales , le Gynwensch & la Prospérité de
,, la Compagnie , qui arriverent ici , le premier Janvier , de retour du Japon , ont
,, apporté les plus tristes nouvelles de l’état de ce Pais. Pendant toute l’année 1773 ,
,, il y a regné une maladie contagieuse , dont un nombre considérable de personnes
,, sont mortes , tant dans la Ville de Jedo , Capitale de l’Empire , que dans celles
,, de Nangasacki , Ofacca , Simonosky , Kokura & autres : Des avis , qui sont
,, peut-être exagérés , font monter ce nombre à près de sept cents mille. Les habitans du
,, Japon rapportent , qu’on y a éprouvé une pareille contagion , il y a 62 ans ; mais
,, qu’alors elle n’étoit pas de beaucoup près si violente ni si mortelle. Outre ce fléau ,
,, le Pais a extrêmement souffert d’orages & d’inondations. Ces dernières ont emporté
,, des villages entiers & couvert de vastes vallées entre les montagnes. Une digue
,, s’étant rompue le 4 Septembre 1773 dans l’une des Provinces , les eaux ont englouti
,, toute la Ville de Sono , ses édifices , ses habitans , leur bétail , leurs effets , &c. en
,, un mot , tout ce qui se trouvoit dans cette Ville & dans les environs a été détruit. Les Chrétiens qui sont en petit
,, nombre en ce Pais & qui se tiennent bien cachés , se persuadent que le Ciel punit
,, par ces terribles catastrophes les persécu-

„ tions inouïes qui ont inondé l'Empire
 „ du sang de leurs freres. „

M O R T S.

Jean-Joseph Chapelle de Jumilhac de St. Jean, Archevêque d'Arles, Abbe Commandataire de l'Abbaye royale de Bonneval-Saint-Florentin, Ordre de St. Benoit, Diocèse de Chartres, Prélat-Commandeur de l'Ordre du St. Esprit, est mort le 21 Février, dans la 69e. année de son âge.

Dom Joseph da Silva Pafanha, ci devant Envoyé de Portugal auprès de L. H. P. les Etats-Généraux des Provinces-Unies, nommé ensuite Ambassadeur de la même Puissance aux Cours de Naples & de Madrid, est mort à Lisbonne le 9 l'évrier, d'un coup d'apoplexie, dont il a été frappé étant à diner chez le Négociant Hollandois, Hoyerwoert.

Paul-Hubert Buys, Lieutenant-Général de Cavalerie & Colonel d'un Regiment de Cuirassiers au service de la Hollande, est mort à Utrecht, à l'âge de 68 ans

François van Nispen, Lieutenant-Général d'Infanterie, est aussi mort à sa Maison proche de la Haye, dans sa 85e. année. !

Charles Comte de Sievers, Grand-Maréchal de la Cour de l'Impératrice & son Chambellan actuel, Chevalier de l'Ordre Polonois de l'Aigle-Blanc & de ceux de St. Alexandre Newsky & de Ste Anne de Russie, &c. est mort à Pétersbourg, après une longue maladie, à l'âge de 64 ans.

Mr. Isaac-Adrien-Jacques de Bigot, Lieutenant-Général de Cavalerie, Gouverneur de Willemstad & de Clundert, Grand-Maitre de la Maison de Mgr. le Prince Stadhouder, Capitaine des Cent-Suisses de sa Garde, &c., est mort à la Haye à l'âge de 66 ans.

Jean-François Ogier , Président honoraire au Parlement de Paris, ci-devant Ambassadeur de France en Dannemarck, nommé Conseiller d'Etat en 1766, est mort à Paris le 23 Février dans sa soixante-onzième année.

Pierre-Louis d'Abadie de Cadarcet , Chevalier de l'Ordre royale & militaire de Saint-Louis, ancien Maréchal des-Logis dans la première Compagnie des Mousquetaires , ayant le Brevet de Mestre-de-Camp, est mort le 15 Février en sa terre de Cadarcet au Pays de Foix, dans la centième année de son âge.

Le nommé Jacques Schhéraff, né en 1667 au Petit-Lucelle, Canton de Soleure , qu'il quitta en 1679, pour demeurer avec ses parents à Neunéich , métairie située dans une Paroisse de la Haute-Alface, y est mort le 27 Janvier âgé de 108 ans. Il a conservé jusqu'au dernier moment l'usage de tous ses sens & une excellente mémoire. Il ne se nourrissoit que de laitage & de pommes de terre, & n'avoit eu que deux maladies graves, l'une à sept ans, & l'autre à trente-cinq. L'hiver il descendoit tous les jours une montagne très-rapide , d'une lieue de hauteur, pour soigner ses bestiaux, qu'il étoit obligé d'entretenir dans un village, faute de fourage sur cette montagne où il avoit son occupation. Huit mois avant sa mort, il s'occupoit encore à des travaux très-rudes, comme de faucher & de façonner du bois. Il laisse cinq enfans & douze petits-enfans, qui sont presque tous au service du Roi.

La nommée Marie Labattut , veuve de Jean Rougé, laboureur, est morte dans la Paroisse d'Ambrus, Diocèse de Condom, à l'âge de 107 ans. Cette femme se souvenoit parfaitement des événemens dont elle avoit été témoin dans sa jeunesse. Elle n'avoit aucune des infirmités de la vieillesse; & elle a conservé toute sa raison jusqu'au dernier moment. Elle laisse deux fils, l'un âgé de 80 ans, & l'autre de 77.

T A B L E.

TURQUIE.	(Constantinople.	493
RUSSIE.	(Pétersbourg.	495
POLOGNE.	(Varsovie.	497
ESPAGNE.	(Madrid.	502
SUEDE.	(Stockholm.	505
ANGLETERRE.	(Londres.	508
ALLEMAGNE.	{ Vienne.	512
	{ Manheim.	515
	{ Breslau.	516
	{ Hambourg.	516
ITALIE.	{ Foullogne.	517
	{ Venise.	520
	{ Bastia.	521
	{ Rome.	522
FRANCE.	{ Paris.	527
	{ Versailles.	534
	{ Rennes.	535
PAYS-BAS.	(La Haye.	536
	Morts.	538